



CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Communauté d'agglomération
ECLA

CONTRAT CADRE

quartiers2030

ENTRE

L'Etat, *représenté par le Préfet du Jura, Monsieur Serge CASTEL*

ET

La Communauté d'Agglomération d'ECLA, *représentée par son Président, Monsieur Claude BORCARD, agissant en application d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 2024,*

D'UNE PART,

ET,

La Ville de LONS-le-SAUNIER, *représentée par son Maire, Monsieur Jean-Yves RAVIER*

Le Conseil Départemental du Jura, *représenté par son Président, Monsieur Gérome FASSETNET,*

Le Conseil Régional de Franche-Comté, *représenté par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY,*

La Procureure de la République, Madame Julie FERGANE-TAUZY

La Maison Pour Tous, *représentée par son Directeur Général, Monsieur Eric POLI,*

La Caisse d'Allocations Familiales, *représentée par sa Directeur, Monsieur David TORRES,*

L'Education Nationale, *représentée par l'Inspecteur d'Académie du Jura, Monsieur Fabien BEN,*

L'Agence Régionale de Santé, *représentée par sa Directrice régionale, Madame Ghislaine WANWANSCHAPPEL.*

La Caisse des Dépôts et Consignations, *représentée par son Directeur Territorial, Monsieur François LAIGNEAU*

France Travail, *représenté par sa Directrice, Madame Claire NOMBLOT*

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

« Je sais qu'il est tentant d'en rester à la peau douce des apparences. »*

*. Extrait du livre « Je sais » de Ito NAGA, collection Grands Fonds – Chenes Editeur.

SOMMAIRE

Les co-signataires de la convention cadre 2024/2030	page 2
Sommaire	page 4
1) Préambule	page 5
2) Cadre général ECLA/Lons-le-Saunier/QPV	pages 6 et 7
3) Portait du QPV d'ECLA	pages 9 à 11
4) Historique du Contrat de Ville d'ECLA	pages 13 à 16
5) Synthèse des différents groupes de travail (habitants, associations, partenaires institutionnels, élus)	pages 18 à 20
6) Articulation avec le droit commun	pages 21 à 23
7) Diagnostic par thème et présentation des « piliers » :	
- Pilier « EMANCIPATION »	pages 24 à 30
- Pilier « EMPLOI »	pages 31 à 33
- Pilier « TRANSITION »	page 34
- Piler « PREVENTION- SECURITE- TRANQUILLITE »	page 36
8) Méthode d'élaboration du Contrat	page 37
9) Gouvernance	pages 38 à 45
10) Annexes: les mesures du comité interministériel de la ville du 23/10/2023	pages 47 à 49
11) Contribution des co-signataires	pages 50 à 66
12) Logo des co-signataires	page 67
13) Page des co-signatures	page 68
Extrait du livre « Je sais » de Ito NAGA, collection Grands Fonds – Chenes Editeur	pages 3, 8, 12, 17, 29 et 35

1. PREAMBULE

La Politique de la Ville est aujourd'hui, une fois de plus, réformée. Cette politique a été inventée, il y a quarante ans pour transformer l'action publique et cibler les quartiers les plus défavorisés.

La question des quartiers réputés « sensibles » est constituée depuis plus de quarante ans comme un enjeu social et politique, parce que ces quartiers manifestent la concentration des phénomènes de l'exclusion et l'archétype du mal vivre des grands ensembles.

L'appauvrissement de ces dernières années (Covid, inflation) a provoqué, ici plus qu'ailleurs, des processus ségrégatifs qui produisent dans les représentations collectives, une image de quartier « de seconde zone ».

De ce fait, la société s'est finalement fabriquée une catégorie générique de territoires à problèmes sociaux : les « quartiers ».

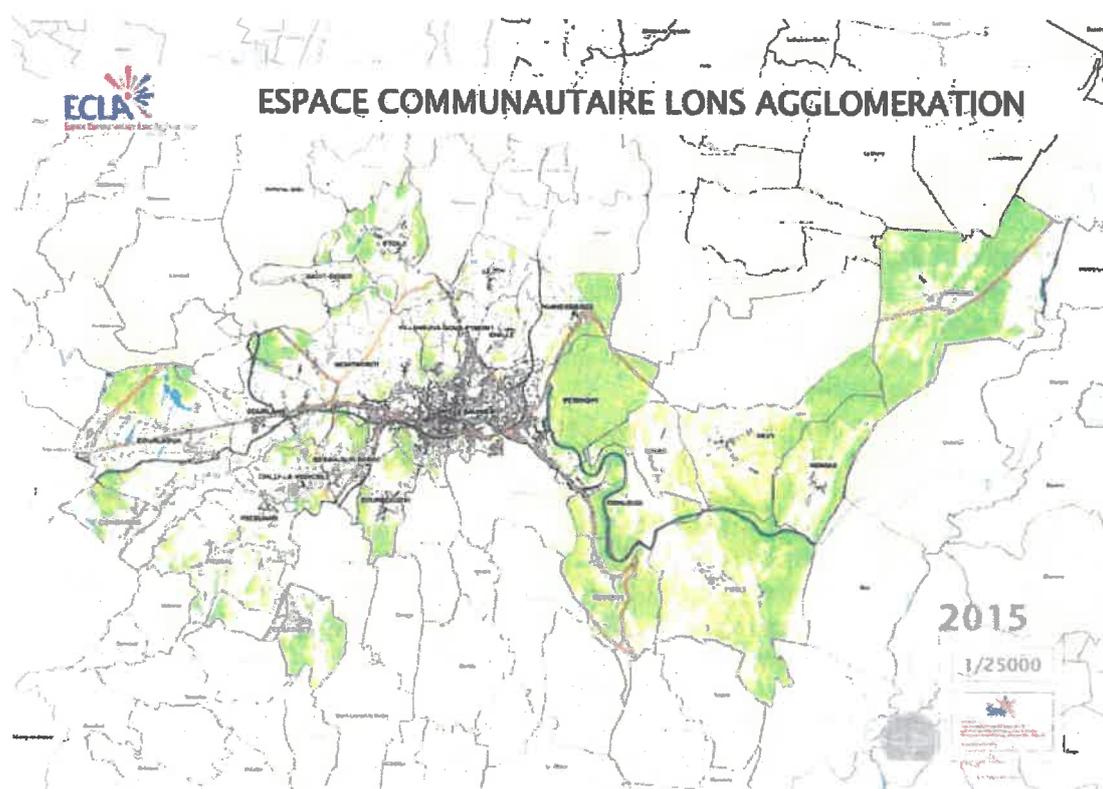
Pourtant, contrairement à une opinion courante, la plupart des quartiers concernés, et notamment celui de la Marjorie et des Mouillères à Lons-le-Saunier, ne sont pas abandonnés et il importe au contraire de souligner la forte présence des institutions publiques et privées. Ainsi, les politiques sociales fournissent aux familles et à leurs enfants une part importante, parfois exclusive, de leurs revenus. Plus techniquement, la vie collective est régulièrement soutenue par des programmes spécifiques (ex. Contrat de Ville), par le travail social et des dispositifs variés de prévention de la délinquance, des mesures d'insertion professionnelle, par de l'animation sociale, culturelle et sportive...

Enfin, le diagnostic d'échec, trop souvent mis en avant, de ces programmes spécifiques est prisonnier d'une représentation en trompe l'œil du fonctionnement des QPV. Le territoire est de fait un lieu où les individus circulent. Le taux de mobilité résidentielle des habitants dans ces territoires est « grosso modo » le même que dans l'agglomération où ils sont insérés. Les travaux de l'observatoire des QPV montrent qu'en accentuant positivement l'évolution des habitants de ces quartiers, puis la mobilité que cela engendre, la Politique de la Ville alimente son propre paradoxe sur le QPV, par l'arrivée de nouvelles populations en difficulté, en renforçant la concentration spatiale de la pauvreté.

Les statistiques produisent donc, entre chaque convention cadre, un effet négatif ou d'échec relatif, car ce ne sont pas les mêmes habitants qui y habitent (10% de rotation annuelle de population sur le QPV d'ECLA).

Les trajectoires des lieux n'indiquent rien sur les trajectoires des habitants. On ne peut donc pas conclure sur l'idée d'une rupture ou d'un décrochage du QPV par rapport à la ville ou à l'agglomération car les quartiers remplissent bien une fonction dans la structuration d'ensemble de l'agglomération. Exprimé plus simplement, la pauvreté et les inégalités ne constituent pas un stock mais un flux continu. Le QPV deviendrait même paradoxalement un territoire de promotion sociale en accueillant les populations pauvres et en gérant des inégalités qui se renouvellent constamment.

2. CADRE GENERALE ECLA/LONS-LE-SAUNIER/QPV



Un territoire porte d'entrée sud de la Franche-Comté

Située au croisement d'axes structurants à l'échelle interrégionale (une heure de Lyon et de Besançon), l'agglomération de Lons-le-Saunier concentre des fonctions métropolitaines qu'elle doit en partie à son statut de ville préfecture du département du Jura, et de territoire d'échange et de partenariat entre les deux régions de Franche-Comté et de Rhône-Alpes.

QPV Marjorie-Mouillères positionnement dans la ville



Le QPV d'ECLA a un positionnement géographique intégré par rapport aux autres QPV nationaux puisqu'il se situe intra-muros à Lons-le-Saunier.

Les deux quartiers d'habitat social de la Marjorie et des Mouillères, situés en frange Nord/Est du centre ville de Lons-le-Saunier, accueillent près du quart des habitants de la ville. Engagés depuis les années 80 dans des démarches de développement social urbain, ces deux quartiers présentent des signes de fragilisation et véhiculent des images négatives non nécessairement justifiées par les réalités de terrain.

Les chiffres de l'INSEE :

- Sur le territoire d'ECLA : 34 317 habitants en 2021 (34 133 en 2020)
- Sur Lons-le-Saunier : 17 063 en 2020 (17 320 habitants en 2018)
- Sur le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), soit les quartiers de la Marjorie et des Mouillères : 3 580 en 2020 (3 754 habitants en 2018)
- Part de la population du QPV sur Lons-le-Saunier : 21,7 %
- Part de la population de Lons-le-Saunier sur le territoire d'ECLA : 50%

« Je sais qu'un embouteillage sur l'autoroute, ce sont les immeubles des villes projetés à l'horizontale. » *

* Extrait du livre « Je sais » de Ito NAGA, collection Grands Fonds – Chenes Editeur.

3. PORTRAIT DU QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE (QPV)

Périmètre officiel du QPV d'ECLA 2024/2030

Quartiers

QPV type

- Potentiellement maintenu
- Potentiellement sortant
- Potentiellement entrant

QPV amas

- QPV amas

Périmètre actualisé (contour bleu et points orange)

Maintien du périmètre antérieur y compris les logements sociaux 2, 4 et 6 rue F. Bussenet avec des ménages-familles en situation précaire, l'espace Mouillères au 1 rue des Mouillères qui est une annexe du centre social du QPV

Et extension du contour du QPV avec :

- Intégration de toutes les écoles primaires du QP pour cohérence avec l'EN
- Intégration de la maison de santé du QPV au 2 rue des Mouillères
- Intégration de logements sociaux : 13 rue des Mouillères, 20 rue F Bussenet et 12, 14, 20 et 22 rue Henri Grenat



Les quartiers de la Marjorie et des Mouillères sont situés à l'EST de la commune de Lons-le-Saunier dans le prolongement direct du centre ville et sont délimités à l'EST par le boulevard Théodore Vernier (nationale 78) qui constitue la petite rocade de Lons-le-Saunier.

Les Mouillères, prolongement naturel du centre ville

Le quartier des Mouillères, en connexion directe avec le centre ville depuis le carrefour du 19 mars 1962, occupe un espace qui s'étire d'Ouest en Est jusqu'à prendre pied sur les reliefs du quartier de la Marjorie, et est bordé au Nord par les flots de la rue Pierre Mendès-France, au Sud par la rue des Mouillères, la rue des Lilas et l'avenue Henri Grenat.

Installé comme son nom l'indique sur d'anciens marais, le quartier des Mouillères bénéficie d'une topographie relativement plane qui monte très légèrement d'Ouest en Est. Il est traversé au centre par l'avenue du Commandant Villard qui le relie au Nord au quartier de la Marjorie et lui donne accès au Sud à l'avenue Camille Prost, axe de communication avec la Rocade.

Construit principalement entre 1949 et 1967, le quartier des Mouillères est constitué en matière d'habitat presque exclusivement d'immeubles locatifs collectifs à loyer modéré appartenant à la Maison Pour Tous. Seules quelques copropriétés installées sur les deux flots centraux et un tissu pavillonnaire situé de part et d'autre de la rue des Jonquilles apportent un peu de mixité dans les formes d'habitat.

Deux groupes scolaires (Paul Emile Victor et Jacques Prévert) accueillent les enfants des classes maternelles et élémentaires. Des activités périscolaires et extrascolaires sont proposées

sur le quartier par la Maison Commune à l'espace Mouillères. Ce quartier bénéficie d'un petit centre commercial proposant une gamme relativement complète de commerces de proximité et de la présence de locaux de la Maison Pour Tous

La Marjorie, une implantation périphérique

Le quartier de la Marjorie, par sa localisation, constitue à l'Est, la principale entrée de ville depuis la petite rocade, entre le boulevard de l'Europe et l'avenue d'Offenbourg. Le quartier est accessible depuis le centre ville soit par l'avenue Pierre Mendès France, soit en traversant le quartier des Mouillères situé géographiquement en contre bas. Implanté à l'intérieur des boulevards de ceinture de la ville, le quartier bénéficie d'une topographie intéressante avec une forte déclivité sur son versant Sud et un plateau au Nord qui surplombe la ville.

Construit majoritairement à partir du milieu des années 70, ce quartier est constitué principalement d'immeubles collectifs construits sous forme de tours et de barres qui appartiennent également à la Maison Pour Tous. Quelques habitations individuelles coexistent avec ces ensembles le long de la rue des Cyclamens, de la rue du Château d'Eau et de la rue des Pépinières.

Bien que très proche du centre ville (10 minutes à pied), ce quartier bénéficie d'équipements publics et d'une structure commerciale qui lui sont propres. Le centre commercial de la Marjorie, organisé autour d'une surface moyenne d'alimentation, permet aux habitants du quartier de disposer d'une offre quasi complète de commerces de proximité. Il est situé à l'entrée Nord du quartier le long du boulevard de l'Europe, qui est également l'entrée de la ville. La poste, la Maison de service et trois banques complètent, entre autres, cette offre de service.

Au cœur de ce quartier, la Maison Commune est un lieu de rencontre des habitants du quartier, de la ville et de l'agglomération. Cette structure propose des services, des activités culturelles, sportives et de loisirs et accueille en son sein un Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Les enfants en âge d'être scolarisés sont accueillis dans deux groupes scolaires, l'école Jean Jacques Rousseau à l'extrême Nord du quartier et le groupe François Rollet situé au centre, face à la Maison Commune.

Des quartiers qui comptent près de 4 000 habitants

Ces deux quartiers offrent à eux seuls 1700 logements soit environ 20% du parc de la ville de Lons-le-Saunier. Leur vocation sociale est affirmée par la forte proportion de logements locatifs publics présents sur ces deux quartiers. Les deux quartiers de la Marjorie et des Mouillères concentrent les deux tiers des logements sociaux présents sur la ville.

Contrairement à de nombreux quartiers d'habitat social construits après guerre, ces deux quartiers ont un positionnement favorable dans la ville, puisqu'ils sont installés dans le prolongement du centre ville et bénéficient ainsi d'une proximité et d'une facilité d'accès à l'ensemble de ses services.

Logements sociaux :

<u>(Répertoire du parc locatif social 2020)</u>	ECLA	Lons-le-S.	QPV
Part des logements sociaux (en %)	18,6	30,8	89,9
Nombre de logements sociaux	3 231	2 927	1 655
Taux de rotation (en %)	10,7	10,6	10,1
Prix en € du loyer au m2 des logements sociaux	4,65	4,57	4,17

Ancienneté d'emménagement des ménages (en %) :

<u>(Insee 2018)</u>	ECLA	Lons-le-S.	QPV
Moins de 2 ans	14,5	18,5	14,6
Entre 2 et 4 ans	19,3	22	19,3
Entre 5 et 9 ans	15,6	17,1	17,5
10 ans et plus	50,6	42,7	48,7

**Ecole Jacques Prévert**

« Je sais qu'à lire entre les lignes, on ne lit le plus souvent rien du tout »*

* Extrait du livre « Je sais » de Ito NAGA, collection Grands Fonds – Chenes Editeur.

4) HISTORIQUE DU CONTRAT DE VILLE

Plus de 40 ans d'intervention au titre de la Politique de la Ville

La Ville de Lons-le-Saunier puis la Communauté d'Agglomération d'ECLA se sont engagés depuis plus de quarante ans dans différentes procédures au titre de la politique de la ville. Il paraît important de les rappeler rapidement pour comprendre l'importance accordée par ces collectivités et l'Etat au développement social et urbain de la ville :

- 1984 à 1988 : Animation Vie de Quartiers (AVQ) et
- 1984 à 1988 : Développement Social des Quartiers (DSQ)
- 1989 à 1993 : Convention Ville Habitat
- 1990 à 1993 : Contrat d'Action Prévention (CAP)
- 1994 à 1999 : Contrat de Ville
- 2000 à 2006 : Convention Cadre Politique de la Ville
- 2007 à 2014 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- 2015 à 2023 : Contrat de Ville
- 2024 à 2030 : (en cours) Contrat de Ville – Engagement Quartier 2030

Les deux derniers diagnostics établis en 2006/2007 et 2014/2015 ont confirmé l'ancrage de la politique de la ville sur le territoire d'ECLA. Ils ont également constitué une base de travail pour le démarrage de la nouvelle contractualisation, dans un cadre opérationnel et institutionnel.

Il est aussi important de préciser que les crédits spécifiques mobilisés par les partenaires ne parviennent pas assez à rendre compte de la réalité et de l'importance de l'engagement des différents partenaires du CUCS dans les quartiers prioritaires au titre de leurs politiques de droit commun.

Par exemple, la Ville de Lons-le-Saunier et la CAF du Jura, en concourant au financement des centres sociaux associatifs et municipaux implantés dans le QPV, aux dispositifs d'accompagnement à la scolarité ou au contrat enfance jeunesse se sont également engagés significativement.

Ces actions ont largement bénéficié au nouveau QPV d'ECLA et à leurs habitants et témoignent d'un réel souci des partenaires de mobiliser également leurs politiques de droit commun en faveur de ces deux quartiers prioritaires.

Pour exemple, récapitulatif des montants alloués par les financeurs dans le cadre des Appels à Projets de la Politique de la Ville.

	Crédits Etat	Crédits Région	Crédits ECLA	Coût total des projets	% des subventions sur le budget global des actions.
2015	118 725		102 000	1 313 326	16,85%
2016	146 020		102 000	1 322 179	18,75%
2017	143 570		101 300	1 417 744	17,25%
2018	143 854	25 000	102 000	1 049 304	25,85%

2019	144 000	25 000	100 500	1 071 538	25,2%
2020	139 500	25 000	102 000	1 229 147	21,7%
2021	180 500	25 000	102 000	1 419 512	21,7%
2022	183 700	25 000	102 000	1 491 058	20,8%
2023	183 994	25 000	102 000	2 067 184	15,05%

Typologie des actions des projets proposés et nombre de projets déposés.

	Cohésion Sociale	Habitat/cadre de vie/renouvellement urbain	Développement économique	Nombre de projets déposés
2015	23	1	9	33
2016	26	2	14	42
2017	34	4	11	49
2018	36	1	6	43
2019	37	1	4	42
2020	31	4	6	41
2021	36	4	5	45
2022	16	2	2	20
2023	23	4	2	29

Eléments d'analyse :

- En 8 ans, **344** dossiers ont fait l'objet d'une étude avec en moyenne 45 dossiers par an.
- Le montant des subventions allouées par les trois principaux financeurs représente en moyenne **22,9%** du montant global annuel des actions financées.
- Le pourcentage des enveloppes allouées par les trois financeurs présents en comité de pilotage a pu varier en fonction de leurs domaines de compétences.
- **76,2%** répondent aux objectifs du pilier de **Cohésion Sociale** : Il regroupe de nombreux champs d'intervention (Réussite Educative, accès aux droits, à la santé, à la culture, au sport, à la pratique artistique, lien social, citoyenneté, parentalité...)
- L'Appel à projets mobilise des opérateurs qui sont résidents sur le QPV (Réussite Educative, Maison Commune, CIDFF, Oppélia Passerelle39, ADIE, ELAN, MDE, Musik ap Passionato,...) mais permet également à d'autres associations hors de la Marjorie et des Mouillères de proposer des actions dans le QPV (Ring A. L, Atelier de l'Exil, CCAS, Cercle d'Escrime, EPART, Fabrique de l'aventure, UDSP39, INDIBAT, Scènes du Jura...)
- L'Appel à projets a permis de développer des actions novatrices (clauses d'insertion dans les marchés publics des collectivités territoriales...), de soutenir des actions plus structurantes (soutien scolaire...), d'inciter les différentes structures à concevoir des projets partenariaux (quartier d'été...)
- Le binôme Etat-ECLA/Ville a été un lien privilégié pour les porteurs de projets notamment dans l'accompagnement de la constitution des demandes sur la plateforme dédiée et sur les retours des bilans de l'année précédente.

Le cadre des nouveaux contrats de ville 2024-2030 est défini par :

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine.

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains a permis de fiabiliser la nouvelle géographie prioritaire et les nouveaux périmètres des quartiers, permettant ainsi l'élaboration de nouveaux contrats de ville dans ces QPV.

La circulaire ministérielle relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 du 31 août 2023 qui indique que les contrats de ville visent à :

- Simplifier et accélérer l'action publique.
- Assurer une réponse de qualité aux attentes des habitants (sécurité, écologie du quotidien, accès aux services publics éducatifs, péri et extra scolaires, sportifs, culturels, sociaux...).
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés et rendre l'action de l'État lisible.

Un contrat qui n'est plus organisé en piliers mais en un nombre limité d'enjeux locaux liés aux besoins recueillis lors des consultations des habitants et aux ressources du territoire. Il est basé sur les dispositifs existants de la politique de la ville, sur l'identification des acteurs et leviers territoriaux.

L'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagement Quartiers 2030 qui rappelle les signataires des contrats de ville, la mobilisation élargie des partenaires et l'articulation des dispositifs politiques de la ville avec les programmes et autres mesures ainsi que la mobilisation des fonds européens. L'instruction aborde également la gouvernance et l'animation du contrat dans la durée notamment la définition des modalités d'association et d'information des habitants.

La circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui doit être recherchée grâce entre autre à la Conférence intercommunale du logement (CIL) et à la convention intercommunale d'attribution (CIA). (Voir document CIL-CIA en annexe)

Le Comité interministériel des villes (CIV) du 27 octobre 2023 a par ailleurs précisé les grandes priorités de l'Etat pour les contrats de ville nouvelle génération « Engagements Quartiers 2030 », à savoir :

- Le plein emploi.
- La transition écologique.
- Un meilleur accès aux services publics.

Ces priorités sont soutenues dans le cadre d'une politique de la ville renouvelée et d'une géographie prioritaire actualisée. (Détail des mesures du CIV en annexe)

POUR RAPPEL LA POLITIQUE DE LA VILLE :

- A pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants qui restent encore éloignés de l'emploi, qui subissent un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.
- La politique de la ville est fondée sur une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux. Dans ce sens, elle intervient dans tous les domaines (éducation, emploi, sécurité, logement, cadre de vie, etc.) ; elle mobilise tous les acteurs et en premier lieu l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics.
- Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers prioritaires.

Le présent Contrat de Ville ECLA 2024/2030 a été élaboré en s'appuyant sur :

- l'analyse des besoins sociaux de l'étude 2022 du CCAS de Lons-le-Saunier,
- les orientations et les mesures du Comité interministériel des villes du 27 Octobre 2023 (détail des mesures en annexe),
- les concertations conduites en 2023 avec les habitants du quartier prioritaire et les partenaires impliqués dans la politique de la ville.

Le Contrat de ville s'inscrit en continuité avec les générations précédentes de contractualisation et intègre donc les évolutions du quartier et les enjeux de terrain ayant émergé des travaux préparatoires.



« Je sais que dans une librairie, une petite dame m'a demandé d'attraper sur un rayon un livre intitulé : Affirmez-vous ! »

Extrait du livre « Je sais » de Ito NAGA, collection Grands Fonds – Chenes Editeur.

5) SYNTHESE DES DIFFERENTS GROUPES DE TRAVAIL

A) CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

Une centaine de personnes rencontrées.

Trois temps de concertation avec les habitants :

- Le 25 juillet 2023, concertation avec les habitants à la Maison Commune en présence d'une quarantaine de personnes.
- Le 03 octobre 2023, concertation avec les habitants à l'Espace Mouillères en présence d'une trentaine de personnes.
- Le 06 octobre 2023, concertation avec une trentaine de jeunes à l'Espace Ados de la Maison Commune.

Synthèse des échanges :

Les forces du quartier et les améliorations observées :

- Un quartier au cadre de vie agréable (notamment dans la zone des aménagements liés à l'ANRU).
- Une vie riche et une animation du quartier positive (rôle de la Maison Commune et des associations de quartier), symbole de la richesse humaine et des multiples cultures présentes sur le quartier.
- Bonne ambiance et activités/ événements variés, notamment pour les jeunes.
- Activités valorisées : formation linguistique, CLAS, groupes de paroles et d'échange, activités sportives pour les femmes, loisirs pour les enfants et les jeunes, sorties familiales...
- Les commémorations sont jugées importantes.
- Peu ou pas de sentiments d'insécurité notamment en journée. Peu d'actes de violences physiques.
- Des équipements en nombre et adéquats aux besoins : forte présence des commerces et des services en proximité, maison médicale, laboratoire d'analyse, campus numérique, un bar, France Service, etc. Des entreprises sont également présentes : Crédit agricole, MSA, etc qui participent à un changement d'image, de visibilité et à un sentiment d'ouverture sur l'agglomération. Une ouverture sur l'agglomération renforcée par les transports en commun qui desservent tant le centre ville que la périphérie.
- Autres équipements valorisés : Le four à pain (création des liens sociaux), 4 groupes scolaires, un collège et un lycée (parents pour l'éducation de leurs enfants), l'esplanade, le city stade (et un second sur la partie Mouillères) ou le futur parc Antier (loisirs des plus jeunes, les rencontres et le lien), lieux de cultes (2 mosquées et une église). Une présence des élus appréciée



Les faiblesses du QPV, les dégradations observées :

- La gestion des déchets : baisse du rythme de collecte (une fois/ 2 semaines), encombrants (meubles, des pneus, des poubelles... notamment d'artisans et d'habitants d'autres quartiers).
- La gestion des déchets aux abords des squares, proche de l'école des Mouillères ou de la place ronde : manque de poubelles sur les lieux (bouteilles, papiers de goûter, couches etc).
- Un manque d'équipements sur certaines zones, absence de terrain de jeux/sports sur le quartier bleu, abandon du potager
- Un manque de mobiliers urbains : abris bus, bancs dans les parcs, sur l'esplanade, clôture au jardin des Acacias, de la verdure autour de l'esplanade et du city-stade pour réduire l'effet ilots de chaleurs, absence d'espace de jeux proche des logements, manque un barbecue familial pour rassembler mais surtout pour éviter les rassemblements sauvages (sources de nuisances).
- Le réseau de transports en commun, bien que très positif pour la ville, reste à améliorer (cf les problématiques d'emploi sur le Jura et de mobilité : 1 actif sur 4 n'a pas de voiture selon l'ABS).
- Le problème de l'insuffisance de locaux pour les associations (location de salles à l'AMC mais pas suffisant - taille et disponibilité). Besoin de pouvoir disposer de lieux pour les associations, pour se retrouver, travailler et animer le quartier et ses habitants.
- Un second problème sur la rue des Gentianes : problèmes de vitesse d'abord pour les jeunes aux sorties d'école (zone est limitée à 30km/h), installer un dos d'âne voire une présence policière municipale pour la sortie de l'école.
- Manque d'éclairage dans la rue : déplacements, éviter des rassemblements dans des lieux sombres pouvant nourrir un sentiment d'insécurité.
- Tranquillité publique : sécurité et pour certains des nuisances notamment sonores dans les immeubles ou provoquées par certaines animations de WE
- Si absence d'un sentiment d'insécurité, quelques-uns constatent des incivilités dans certains halls d'entrée d'immeuble.
- La question des titres de séjour et de l'intégration : situation des Comoriens, difficulté dans l'accès au titre de séjour bloquant démarches médicales, inscription à l'école, etc. La maison France Service ne peut accompagner ces familles. L'absence d'un écrivain public (en cours de recrutement) ou d'une aide juridique accessible est également soulevée.
- La barrière de la langue qui reste le principal frein à lever pour réussir l'intégration.
- Le tout numérique ajoute une nouvelle difficulté pour de nombreuses démarches quotidiennes.
- Relations avec le bailleur à (re)construire, La relation avec la Maison Pour Tous est aujourd'hui assez complexe
- L'ANRU n'a pas concerné les Mouillères.
- L'absence de jeux pour enfants, certains bâtiments sales (Marjorie) ou le manque d'entretien des espaces verts : sujets qui créent des tensions, beaucoup souhaitent retrouver un lien avec leurs bailleurs
- Des zones d'ombres sur des projets qui intéressent les habitants : la destruction de l'immeuble derrière la caserne et le futur de cette dernière ; le souhait est d'être informés

des projets en cours, poursuivre le processus de décisions et pouvoir être force de propositions sur l'avenir de nombreux espaces

Les propositions formulées :

- La participation des habitants : Certaines associations et habitants souhaiteraient avoir plus de visibilité sur les actions en cours et sur les budgets pour être force de propositions, notamment les plus jeunes à prendre en compte dans les process de décision.
- Conserver la sécurité et la tranquillité : la sécurité routière doit se renforcer autour de certains axes (notamment rue des Gentianes) et la vidéo surveillance doit se développer sur certains secteurs.
- Ouvrir des espaces et des locaux : le bar des mouillères ou l'ancienne caserne sont des lieux qui pourraient répondre aux besoins de locaux pour les associations et pour les jeunes majeurs, qui pourraient favoriser le lien social, offrir de nombreuses possibilités : locaux commerciaux (coiffeurs, esthéticienne), un restaurant associatif qui pourrait s'appuyer sur la récupération d'inventus et ferait travailler des femmes du quartier autour d'une cuisine du monde.
- Equipements : installer un workout, un skate park, un terrain de jeux pour le quartier Bleu, rénover le terrain de foot rue des Gentianes, des bancs square Henri Grenat et aux Gentianes, des points d'eau, des potagers collectifs, des abris bus.
- Travailler sur différentes offres de services : la première proposition est de faire connaître les services existants à tous les habitants.
- La deuxième consiste à développer des réponses nouvelles autour de la langue française, de l'éducation des jeunes adultes et parents à la gestion des déchets.
- La troisième consiste à repenser puis expérimenter des formules d'aide et/ou de facilitation pour les transports vers l'emploi, plus de fréquence des bus, aide à la recherche de stages pour les jeunes en filières professionnelles. Plus d'éducateurs de rue, développer les sorties hors quartier (jeunes et familles),
- Créer un marché sur le quartier.
- Retrouver une médiation et de la proximité : Besoin d'un syndicat/une association des locataires pour retrouver de la proximité avec des concierges. Avoir un référent MPT qui serait accessible et disponible pour les habitants.
- Pour la vie sociale, il s'agit d'avoir des médiateurs pour faire le lien entre les habitants, les structures, les offres disponibles et qui pourraient œuvrer sur les conflits de voisinage, le partage de l'espace publique et intervenir sur les nuisances sonores.
- Rentrer davantage dans la transition écologique. Sensibiliser et éduquer les habitants à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets.
- Revoir le système des Molock (plus facile de les ouvrir notamment pour les personnes âgées).
- Continuer le travail et la réflexion autour des flots de chaleur.

6) ARTICULATION AVEC LE DROIT COMMUN :

Futurs contrats de ville 2024-2030 _ Engagement Quartiers 2030 Politiques et dispositifs de Droit Commun des services de l'État

Direction Départementale Emploi Travail Solidarité et Protection des Populations
Déployer les dispositifs d'accompagnement pour l'accès ou le retour à l'emploi durable des personnes les plus éloignées de l'emploi et / ou l'accès à la formation professionnelle.
Décliner les politiques publiques de solidarité et de cohésion sociale, pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de précarité, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants et des familles, des majeurs protégés.

INSERTION/EMPLOI
Contrats aidés : secteur marchand (CIE) et secteur non-marchand (PEC).
Insertion par l'activité économique : <i>Plusieurs SIAE sont implantées à proximité immédiate du QPV</i>
Parrainage/ Marrainage : SOELIS au niveau départemental et Maison commune sur le bassin.
Offre de service de la mission locale <i>Financement - socle de la mission locale</i> <i>Financement du CEJ de la mission locale</i>
Clausés sociales d'insertion : <i>Soutien à ARCHIPEL 2018-2022 pour le déploiement initial au niveau du Pays lédonien.</i>
Club « Les entreprises s'engagent », volet QPV
Emplois Francs (aide au recrutement des habitants des QPV)
France Travail à compter 2024
COHESION SOCIALE
Point Conseil Budget
CALPAE : Plan pauvreté en lien avec le CD Pacte des solidarités 2024/2027
Schéma départemental des services aux familles
Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance en lien avec le CD (secteur PMI et ASE)
Aide alimentaire : Croix-Rouge Lons-le-Saunier CCAS Lons-le-Saunier Restos du coeur
Intégration des réfugiés: Soutien aux ateliers sociolinguistiques et formation des bénévoles.

Droits des Femmes et Egalité

La lutte contre les violences faites aux femmes

La culture de l'égalité dès le plus jeune âge

L'égalité professionnelle

Soutien au CIDFF, implanté dans le quartier prioritaire et à la construction d'appels à projets pour trouver des financements complémentaires.

Agence Régionale de Santé

Développer une offre mieux adaptée à l'évolution des besoins et des demandes ; mieux articulée avec le champ sanitaire et avec les autres politiques publiques (notamment éducation, emploi et logement) dans une logique de parcours et donc plus efficiente.

CPOM avec le centre social Maison Commune jusqu'en 2024 pour la réalisation d'actions de prévention : action nutrition, action santé plurielle (activité physique, sport santé, points infos) santé et relais de la campagne de prévention des cancers notamment avec la campagne Octobre Rose.

CARRUD Oppélia Passerelle 39 est situé dans le QPV ; CPOM avec l'ARS pour lutter contre les problématiques d'addictions.

Une maison des adolescents (MDA) ouverte à Lons le saunier : permettre jeunes d'accéder directement sans RDV à une offre de soins en santé mentale.

MSP est installée en bordure du QPV apporte une réponse d'offre de soins.
Collaboration MSP, IREPS 39, Contrat Local de Santé (CLS Pays lédonien) et un groupe d'usagers sur la façon de ramener les publics précaires vers les dépistages en cancers.
Communauté professionnelle Territoriale en Santé (CPTS) est présente à l'échelle du Pays lédonien. Cette dernière a pour mission des actions de prévention sur le territoire.

Direction Départementale des Territoires

Adapter les logements à la perte d'autonomie

Répondre à la précarité énergétique et aux impacts du changement climatique

Développer la mixité sociale au sein du quartier

Réhabilitation du parc social (hors ANRU) par le bailleur social. Financement direct de l'Etat Prêt PAM aux bailleurs de la banque des territoires

Abattement de TFPB

Mise en place de la conférence intercommunale du logement (portée par l'EPCI)

Renaturation / rénovation thermique/ Ecoles en QPV Fonds vert BOP 135 (FNAP) sous conditions d'éligibilité.

Renaturation des espaces communs (avec un traitement des îlots de chaleur)

Réhabilitation thermique et restructuration des bâtiments

DRAC

Accès à la culture, aux pratiques et aux lieux culturels.

Financement de projets culturels / AAP contrat de ville

Pass'Culture

Été Culturel

C'est mon patrimoine

Dispositif un livre à soi

Service Départemental Jeunesse Engagement Sports

Déployer les politiques en faveur de la jeunesse, favoriser l'engagement des jeunes et l'accès aux sports, à la pratique et aux clubs sportifs

PEDT

Le PEDT-Plan mercredi est signé par la commune de Lons-le-Saunier pour la période fin 2022-

décembre 2025.

Les objectifs partagés stratégiques du PEDT sont :

Accompagner chaque enfant dans son parcours éducatif dans le respect de son rythme de vie ;
Assurer un environnement propice à la réussite scolaire, en assurant un accueil de qualité sur le temps scolaire et périscolaire. ;

Aider les parents à être partie prenante de la réussite éducative.

Plus précisément :

Améliorer l'accueil des enfants plus fragiles ;

Favoriser la cohérence entre les projets d'école et projet pédagogiques des accueils de loisirs ;

Renforcer les échanges entre enfants issus de quartiers différents, dans les lieux éducatifs ;

Co-construire un parcours citoyen de l'enfant.

Les écoles et accueils de loisirs concernés sont :

Ecole ROLLET et accueil de loisirs ROLLET (fonctionnement en périscolaire sauf mercredi, entre 5 et 44 enfants)

Ecole PAUL EMILE VICTOR et accueil de loisirs (fonctionnement en périscolaire sauf mercredi, entre 10 et 58 enfants)

Ecole PREVERT et accueil de loisirs (fonctionnement en périscolaire sauf mercredi, entre 15 et 67 enfants)

Ecole JJ ROUSSEAU et accueil de loisirs (fonctionnement en périscolaire sauf mercredi, entre 15 et 69 enfants)

Association Maison Commune : accueil périscolaire dont mercredi, et lien avec le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Accueil de loisirs de Montciel organisé par le CCAS et association des Francas du Jura qui fonctionne le mercredi à la journée.

Service Civique : 16/25 ans

Engagement de 6 à 12 mois

Pass' Sport

Plan 5000 équipements sportifs avec objectifs en QPV



7) Diagnostic et présentation des enjeux prioritaires par thème :

PILIER « EMANCIPATIONS » :

A) ELABORER ET PROPOSER DES REponses AUX BESOINS DES DIFFERENTS PUBLICS DE « JEUNES ADULTES » :

**Quelques données de l'analyse des besoins sociaux de l'étude 2022 du CCAS de Lons-le-Saunier:*

- 1 500 jeunes adultes à Lons-le-Saunier en 2018, une tranche d'âge en diminution constante (2 120 en 1990) mais dont le poids dans la population reste globalement stable depuis 20 ans.
- Des flux migratoires importants dans cette tranche d'âge : plus de 250 jeunes de 20-24 ans ont emménagé à Lons-le-Saunier entre 2017 et 2018 et autant ont quitté la commune.
- Les deux tiers des jeunes adultes lédoniens vivent en logement autonome.
- Une sortie de scolarité plus précoce qu'en moyenne nationale, particulièrement pour les jeunes hommes et un taux d'activité plus élevé (47 % des 15-24 ans contre 40 %).
- Un plus faible niveau de formation pour les jeunes hommes (un quart des 20-24 ans ont seulement le niveau brevet).
- Des jeunes femmes plus diplômées mais moins rémunérées.
- 130 jeunes inscrits à Pôle Emploi en septembre 2021, des enjeux d'accès aux droits en lien avec la Mission locale.
- 360 jeunes Lédoniens ne sont ni en emploi, ni en formation, soit un quart des 18-24 ans, les jeunes hommes davantage concernés (+ 40 en 10 ans) ; 40 % ne possèdent aucun diplôme, soit 150 jeunes.

Les enjeux prioritaires sur ce thème :

- Accès à la formation et à l'emploi, mobilité des jeunes.
- Accompagner l'orientation scolaire, favoriser l'accès à des formations, sur le territoire comme à l'extérieur du bassin lédonien
- Renforcer l'employabilité des jeunes et répondre aux besoins de recrutement des entreprises du territoire
- Accès au logement : Faciliter les parcours résidentiels pour les habitants, favoriser la mixité sociale dans le quartier, l'accès à un logement ordinaire pour les jeunes à Lons-le-Saunier
- Accès aux droits, comment faire connaître les droits et dispositifs existants ?
- Comment permettre aux jeunes de réaliser leurs démarches en autonomie ?
- Quels leviers pourraient être mobilisés pour susciter l'implication bénévole ?

B) FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE, SOUTENIR ET MOBILISER LES PARENTS :

***Quelques données :**

- 1 300 adolescents de 11-17 ans et 1 500 jeunes adultes de 18-24 ans vivent à Lons-le-Saunier.
- Les 15-17 ans sont en augmentation ces dernières années, ce qui renforce les enjeux d'accès à l'autonomie, aux études voire à un premier emploi pour ces futurs majeurs.

Premier degré :

	ECLA	Lons-le-S. hors QPV	QPV
Nombre d'élèves	2 747	1 545	628
Dont en école maternelle	447	230	172

Second degré :

Répartition du nombre de collégiens (Insee 2021) :

	ECLA	Lons-le-S.	QPV
Nombre de collégiens	1 402	660	208
Dont filles	692	327	100
Dont boursiers	355	260	158
Dont en établissement privé	173	78	11
Dont SEGPA, ULIS, UPE2A, 3 ^e prépa-pro	139	97	59

Les enjeux prioritaires sur ce thème :

- Mener une politique d'éducation en direction des jeunes de moins de 18 ans
- Mener une politique d'accès aux droits, de formation, de développement économique et de lutte contre la « fracture » numérique.
- Communiquer autour des services et dispositifs existant sur le territoire.
- Favoriser le droit aux vacances ou l'accompagnement des enfants et des familles sur les temps de vacances scolaires pour les enfants et les jeunes.
- Assurer une prise en charge des situations éducatives individuelles, d'enfants ou de jeunes « fragilisés » visant à la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire, la coopération et la coéducation avec les parents.
- Mettre en place des actions visant à consolider les acquis scolaires (devoirs faits, stages...) et à favoriser la persévérance scolaire.
- Proposer des actions précoces permettant de diversifier les choix d'orientation par une meilleure connaissance des métiers, notamment pour les filles.
- Proposer des actions menées en matière d'accompagnement à la parentalité, notamment en direction des familles monoparentales.
- Travailler sur les liens entre les parents et l'institution scolaire pour instaurer une relation de confiance entre les parents et l'équipe enseignante
- Informer et éduquer les publics sur les valeurs républicaines, notamment celles en lien avec la laïcité et la lutte contre les discriminations.

C) PROMOUVOIR L'ACCES POUR TOUS AUX LOISIRS, AUX SPORTS, A LA CULTURE :

**Quelques sources :*

- Une population plus éloignée des activités sportives, culturelles et de loisirs
- Les pratiques sportives et culturelles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont plus faibles et moins diversifiées que dans le reste du territoire.
- La pratique licenciée y est bien moins importante : seul 3,8 % des licences sportives sont localisés dans un QPV alors que leurs habitants représentent 8 % de la population française. Ce constat toucherait également les jeunes populations, chez qui le « décrochage » vis-à-vis du sport et de la culture serait plus élevé à l'entrée au lycée, notamment chez les adolescentes.
- Le sport et la culture constituent un bon outil pour mobiliser ou remobiliser sur des sujets qui concernent directement cette population.

Les enjeux prioritaires sur ce thème :

- Favoriser l'égalité homme/femme (pratiques sportives, culturelles, partage et usage de l'espace public)
- Promouvoir la santé au travers des activités de loisirs, de culture et sportives.
- Organiser des événements festifs et positifs permettant d'accueillir les nouveaux pratiquants, en s'appuyant notamment sur les associations sportives.

« Les « Quartiers d'été » ont vu un consortium d'associations se construire, fédéré par le Centre Social de la Maison Commune, pour élaborer un projet d'animations « couvrant » toute la période estivale et l'ensemble des différentes zones du QPV d'ECLA.

Ce type d'action permet de renforcer le lien entre les associations et les habitants, constituer un vecteur pour passer les informations concernant d'autres actions à venir, amener une meilleure connaissance des publics entre eux et de leur environnement proche. »



Le Ring sur le QPV en pied d'immeuble lors des « quartiers d'été »



Le club du Ring dans le Dojo de la Ville

D) DÉVELOPPER LA PREVENTION ET L'ACCES A LA SANTE :

**Quelques données de l'analyse des besoins sociaux de l'étude 2022 du CCAS de Lons-le-Saunier:*

- Des besoins potentiels élevés en santé, au regard de l'importance de la population âgée mais également des indicateurs socioéconomiques plus dégradés à Lons-le-Saunier que dans les communes limitrophes d'ECLA.

- La densité de médecins généralistes ou spécialistes libéraux est supérieure à Lons-le-Saunier à celle observée à l'échelle d'ECLA. Néanmoins, le vieillissement des professionnels de premier recours est plus prononcé (départ à la retraite de 6 médecins généralistes sur 10 imminente).

Quelques données de l'Agence Régionale de Santé :

- Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, santé environnement, inégalités sociales et territoriales de santé...), la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS3) vise à renforcer la qualité, la proximité, la gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et tout en facilitant l'accès et le parcours aux soins de chaque personne recourant au système de santé.
- En application du principe d'universalisme proportionné, les contrats de ville participent à la construction des dynamiques territoriales de santé, en lien le cas échéant avec les contrats locaux de santé (CLS) et en articulation avec le PRS3, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations

Les enjeux prioritaires sur ce thème :

- Garantir l'accès aux soins en veillant à la continuité des droits.
- Travailler sur les déterminants du non-recours aux soins.
- Favoriser les déplacements qui sont extérieurs à l'agglomération d'ECLA quand les soins le nécessitent (pour éviter le renoncement aux soins).
- Développer les actions en lien avec l'alimentation, sensibiliser les jeunes et les familles sur de nouvelles pratiques (achats, culture, cuisine...).
- « Aller vers » les publics par tranche d'âge et identifier leur problématique spécifique (femmes, personnes âgées ou isolées).
- Mettre en place des actions de prévention des conduites addictives.
- Mettre en place des projets de suivis des familles monoparentales.

E) ELABORER ET PROPOSER DES REponses AUX DIFFRENTS PUBLICS EN LIEN AVEC LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION :

*Quelques données de l'analyse des besoins sociaux de l'étude 2022 du CCAS de Lons-le-Saunier:

- Une progression continue de la population âgée depuis 50 ans.
- Un tiers de la population a plus de 60 ans, soit près de 5 700 personnes.
- Un habitant sur trois est âgé de 60 ans et plus à Lons-le-Saunier, une proportion qui a été multipliée par 1,5 en trente ans et est amenée à s'accroître.
- 500 personnes âgées supplémentaires sont amenées à vivre à Lons-le-Saunier d'ici 2033.
- Près de 2 400 seniors à Lons-le-Saunier vivent en situation d'isolement résidentiel.
- Après 80 ans, près de 60% de la population lédonienne vit seule à son domicile.
- 22% des 75 ans et plus vivent à Lons-le-Saunier dans un appartement non desservi par un ascenseur.
- Le niveau de vie des quinquagénaires lédoniens est actuellement inférieur à celui des 60 à 74 ans.

- Les moyens financiers des futurs retraités vont certainement diminuer, ce qui augure d'une plus grande précarité chez les plus modestes d'entre eux.

Les enjeux prioritaires sur ce thème :

- Prévenir la dépendance et l'isolement par la mise en œuvre d'actions de prévention : maintien du lien social, aller vers, mobilisation du registre « personnes fragiles et isolées ».
- Faciliter les parcours résidentiels et accompagner l'adaptation du logement pour anticiper avant la perte d'autonomie
- Faciliter l'information et l'accès aux droits : accompagnement, communication ciblée (pharmacies, médecins généralistes...)
- « Aller vers » les publics par tranche d'âge et identifier leur problématique spécifique.
- Porter à connaissance la proximité et l'accessibilité des services d'accès aux soins
- Mettre en place des actions de repérage des publics.



*« Je sais qu'il y a le pays d'origine et tous les autres. »**

* Extrait du livre « Je sais » de Ito NAGA, collection Grands Fonds – Cheênes Editeur.

F) RENFORCER LES DISPOSITIFS D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS :

***Quelques données d'analyse INSEE :**

- Pourcentage d'étrangers sur l'EPCI d'ECLA en 2021 : 4,4%
- Pourcentage d'étrangers sur Lons-le-Saunier en 2021 : 7,1%
- Pourcentage d'étrangers sur le QPV d'ECLA en 2021 : 18,8%

À qui s'adressent les cours de français langue étrangère (FLE) ?

Le FLE c'est la langue française enseignée à des personnes dont ce n'est pas la langue maternelle.

Le français langue étrangère est enseigné en France, au sein des Alliances françaises, des écoles privées de langues, des centres universitaires, des associations, pendant la scolarité, ou plus tard, à des fins professionnelles ou touristiques.

Les motivations des apprenants venant en France sont diverses : s'installer en France, pouvoir participer à la scolarité de leurs enfants, faire une partie de leurs études en France, avancer professionnellement.

Bien que venant d'horizons différents, les étudiants de FLE ont comme ambition commune l'intégration. Les publics en apprentissage peuvent avoir des profils très différents :

- Adultes scolarisés qui pourront suivre des cours de FLE "classiques"
- Adultes peu ou pas scolarisés à qui on proposera des cours d'alphabétisation, ou de post-alphabétisation s'ils possèdent quelques bases
- Adultes en provenance de pays dont le français est une seconde langue ou la langue officielle
- Enfants ou adolescents non francophones entrant dans le système scolaire français.

On parle alors de primo-arrivants.

Le FLE peut également se décliner en différentes spécialités :

- FOS : français sur objectifs spécifiques (notamment à visée professionnelle)
- FOU : français sur objectifs universitaires (à visée professionnelle).

L'enseignement du français langue étrangère est très différent de celui du français langue maternelle. Il s'agit d'une discipline à part entière, l'enseignant de FLE utilise diverses ressources, dont des documents de la vie de tous les jours : une affiche, un ticket de caisse, un formulaire d'inscription, un article de presse

Les enjeux prioritaires sur ce thème :

- Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme.
- Proposer des actions favorisant l'apprentissage de la langue française et la maîtrise des savoirs de base.
- Renforcer les actions visant à accompagner les parents et à les soutenir dans l'implication du parcours scolaire de leurs enfants.
- Accueillir les parents pendant le temps de l'aide aux devoirs pour leur donner confiance dans leurs capacités à accompagner leurs enfants dans les parcours scolaires.

PILIER « EMPLOI » :

**Quelques données d'analyse INSEE :*

Détail des facteurs des besoins pour l'accès aux droits

Source : Insee, RP & RP fichiers détail 2018 & Filosofi 2018 & Pôle Emploi, 2021 – Traitements © Compas

	Indice des besoins pour l'accès aux droits	Part des requêtes Insee des prestations Part (%)	Ménages ayant des enfants de 6 à 18 ans		Chômage estimé Compas	
			titre	Part (%)	titre	Part (%)
Sud	3	nd	218	18,3	50	4,9
Préfecture	5	6,7	365	nd	111	9,0
Les Moutillères	11	13,1	310	19,4	155	13,1
Zone industrielle	8	nd	<10		1	nd
La Majorie	13	19,3	285	21,8	160	17,0
Val du Solvan	5	5,6	112	10,5	69	10,5
Centre	9	9,2	142	11,7	152	12,4
Nord	nd	nd	166	14,0	43	5,3
Lons-le-Saunier	7	8,1	1 401	15,1	740	10,5
ECLA	4	5,6	2 915	17,1	740	5,0
Mentmorot	3	4,3	221	15,9	nd	nd
Perrigny	4	nd	119	15,1	nd	nd
Messia-sur-Sorme	5	nd	71	19,7	nd	nd
Jura	5	4,9	23 755	19,8	8 160	7,0
France métropolitaine	9	5,5	5 975 920	20,6	3 211 530	10,7

Valeur proche de celle de Lons-le-Saunier

Valeur supérieure à celle de Lons-le-Saunier

Lecture : L'indice des besoins pour l'accès aux droits de Lons-le-Saunier est de 7

- Le choix des demandeurs d'emploi est lié aux procédures de Pôle Emploi.
- Depuis quelques années, le « pointage » s'effectue numériquement. De même, la recherche d'emploi (accès aux offres) se fait par l'informatique. Si des postes et un accompagnement sont proposés par Pôle Emploi ou par des « maisons de l'emploi » des collectivités locales, l'accès au numérique est encore plus important pour le demandeur d'emploi que pour l'actif.

Emploi (Insee 28/10/2021) :

	ECLA	Lons-le-S.	QPV
Taux d'emploi de tous les 15-64 ans (en %)	64,6	58,9	40,8
dont Femmes (en %)	63,2	58,1	41,8
dont Etrangers (en %)	45,9	43,2	38
Part de tous les emplois précaires parmi les emplois (en %)	15,5	17	23,1
dont Femmes (en %)	15,9	19,1	24,1

Demandeurs d'emploi :

(Insee 31/12/2020)	ECLA	Lons-le-S.	QPV
Catégories ABC	2 600	1 550	489
Dont femmes	1 265	697	215
Dont – de 26 ans	19,2	20,1	18,6

Jeunes demandeurs d'emploi (catégorie ABC)

Sources : Pôle emploi, 2017-2019 & Insee, RP 2018 - Traitements © Compas

	Demandeurs d'emploi en fin de mois Moins de 26 ans - cat. ABC		Évolution 2019-2020		Indice de chômage* (%)
	31/12/2019	31/12/2020	Écart	Part (%)	2020
Sud	28	36	+8	+28,6	37,8
Préfecture	70	67	-3	-4,3	25,2
Les Moulinières	58	43	-15	-25,9	22,1
Zone industrielle	77	76	-1	-1,3	nd
La Marjorie	75	66	-9	-12,0	47,6
Val du Sôbran	78	29	+5	+27,8	21,9
Centre	65	56	-9	-13,8	34,3
Nord	21	19	-2	-9,5	22,1
Lons-le-Sautier	325	311	-14	-7,2	26,4
ECLA	527	500	-27	-5,1	23,6

* DEFM de moins de 26 ans parmi l'ensemble des actifs de cet âge

nd : données non disponibles

nd : données non disponibles

Valeur proche de celle de Lons-le-Sautier

Valeur supérieure à celle de Lons-le-Sautier

Lecture : En 2020, Lons-le-Sautier compte 311 demandeurs d'emploi en fin de mois de moins de 26 ans de catégories A, B et C, soit 26,4% des actifs de cet âge (indice de chômage)

Niveau de formation :

(Insee 31/12/2020)	ECLA	Lons-le-S.	QPV
Inférieur au CAP-BEP (en %)	12,9	15,4	26
Dont femmes (en %)	10,8	12,8	23,7
CAP-BEP (en %)	37,8	38,8	43,1
Dont femmes (en %)	35,3	33,7	39,1
BAC (en %)	22,7	22,3	18,8
Dont femmes (en %)	25,7	27,3	24,6
Supérieur au BAC (en %)	26	23,3	12,1
Dont femmes (en %)	28,1	26,2	12,6

- Une sortie de scolarité plus précoce qu'en moyenne nationale, particulièrement pour les jeunes hommes, et un taux d'activité plus élevé (47 % des 15-24 ans contre 40 %).
- Un plus faible niveau de formation pour les jeunes hommes (un quart des 20-24 ans ont seulement le niveau brevet), des jeunes femmes plus diplômées mais moins rémunérées.
- 130 jeunes inscrits à Pôle Emploi en septembre 2021, des enjeux d'accès aux droits en lien avec la Mission locale.
- 360 jeunes Lédoniens ni en emploi ni en formation soit un quart des 18-24 ans, les jeunes hommes davantage concernés (+ 40 en 10 ans) ; 40 % ne possèdent aucun diplôme soit 150 jeunes.

Les enjeux prioritaires sur ce thème :

- Contribuer à lever les freins à l'emploi (formation- permis de conduire- location de moyen de transport).
- Développer l'insertion par l'activité économique.
- Optimiser les parcours individuels d'insertion notamment pour les femmes.
- Développer et soutenir l'entrepreneuriat.
- Accompagner l'orientation scolaire.
- Centraliser et diffuser l'information existant sur l'offre de formation (« qui fait quoi ? » : ensemble des dispositifs, formations initiales et continues).

PILIER « TRANSITIONS » :

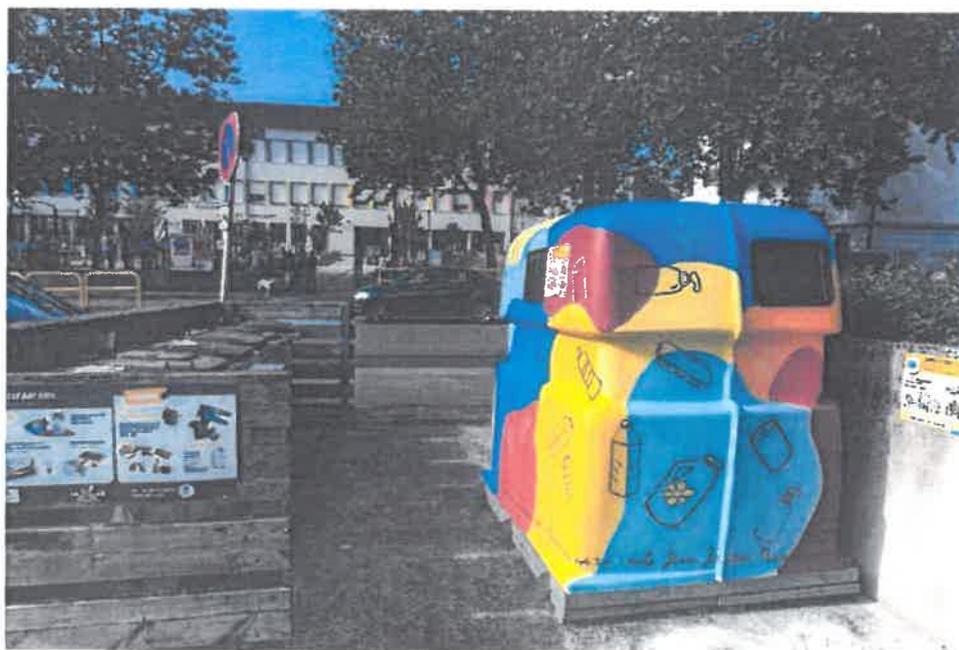
***Quelques données d'analyse :**

Le nouveau Contrat de Ville 2024/2030 se donne pour objectif de développer la **cohésion sociale et les transitions**, pour que celles-ci ne soient pas subies, en accompagnant tous les habitants, à la fois individuellement et collectivement, dans les changements qu'elles induisent.

Cette ambition vise à accompagner les intercommunalités dans la construction de solutions permettant de répondre au double objectif que connaissent les QPV en renouvellement urbain de renforcement de la cohésion sociale et d'accompagnement des habitants dans les transitions (vieillesse de la population, changement climatique, raréfaction des espaces verts et de la biodiversité, moindre maîtrise du numérique, etc.).

Les enjeux prioritaires sur ce thème :

- **Faciliter les aménagements du quartier prioritaire permettant le mieux vivre des habitants et l'embellissement du quartier.**
- **Favoriser la mixité sociale en s'appuyant notamment sur la conférence intercommunale du logement et la convention intercommunale d'attribution.**
- **Soutenir les projets de rénovation énergétique des logements du quartier.**
- **Favoriser les économies d'énergie en encourageant les pratiques de consommations économiques, saines et durables.**
- **Agir contre la « fracture » numérique**
- **Encourager un usage maîtrisé des outils numériques**
- **Accompagner les démarches concernant l'alimentation de qualité et durable, l'éducation et les projets (jardins, lien producteurs...)**
- **Contribuer à une meilleure gestion des déchets et des encombrants avec les différents acteurs impliqués et sensibiliser les habitants, jeunes et adultes, aux nouvelles pratiques de tri.**



« Je sais que tout le monde se souhaite « Bonne journée », le concierge, le marchand de journaux, le serveur au bistrot... et qu'il est impossible de savoir ce qu'elle serait sans cela. Se pourrait-il qu'elle soit effectivement moins bonne ? »*

* Extrait du livre « Je sais » de Ito NAGA, collection Grands Fonds – Chenes Editeur.

PILIER « PREVENTION SECURITE TRANQUILLITE » :

***Quelques données d'analyse :**

La tranquillité publique et la prévention de la délinquance sont des champs d'intervention fortement investis par la Ville de Lons-le-Saunier, la Communauté d'agglomération d'ECLA, les partenaires et acteurs de « terrain ». Cet investissement collectif dont bénéficie l'ensemble du territoire et plus particulièrement les quartiers de la Marjorie et des Mouillères traduit deux ambitions. Il y a tout d'abord, une volonté partagée d'améliorer la tranquillité résidentielle en vue d'améliorer la qualité de vie des habitants d'une part, de renforcer l'attractivité de ces quartiers vis-à-vis d'usagers extérieurs et des habitants potentiels, d'autre part.

Par ailleurs, un souhait commun motive les collectivités et les partenaires : au-delà de la volonté de lutter contre l'insécurité, l'objectif poursuivi est l'inscription ou la réinscription des jeunes dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. La prévention de la délinquance œuvre en faveur de la cohésion sociale.

L'atteinte de ces ambitions collectives que sont l'amélioration de l'ambiance au sein de ces quartiers, et in fine de son image et l'inclusion sociale des jeunes tombés dans la délinquance ou en passe de, suppose :

- Un renforcement de la dynamique partenariale et donc de la coordination des acteurs, dans la continuité de ce qui a été engagé à travers le CISPD, les Cellules de Veille et Cellules de Veille Elargies.
- La poursuite des actions menées en matière de prévention sociale et éducative et le renforcement des interventions auprès des publics les plus vulnérables.
- Le déploiement de nouveaux outils pour améliorer la tranquillité publique et la réactivité des acteurs de la prévention et de la sécurité.

Les enjeux prioritaires sur ce thème :

- Contribuer à la prévention de la délinquance.
- Favoriser le lien social pour pérenniser un climat de tranquillité et de sécurité.
- Soutenir la prévention des violences faites aux femmes et aux familles, et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Se coordonner avec les dispositifs d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.
- Développer des actions de prévention de sécurité routière.
- Favoriser les liens force de l'ordre / population.



8) METHODE D'ELABORATION DU CONTRAT

L'élaboration du présent contrat a été entreprise à la fin de l'année 2023, sous la forme d'une évaluation interne s'appuyant, d'une part, sur des données internes venant de différents services d'ECLA, de l'Etat, de l'INSEE, de la CAF du Jura, du département du Jura et de l'Analyse des Besoins Sociaux de l'étude du Cabinet COMPAS 2022 du CCAS de Lons-le-Saunier. D'autre part, de différentes réunions publiques (habitants du QPV, groupe d'adolescents, groupe de femmes) avec les habitants des quartiers de la Marjorie et des Mouillères.

Cette démarche a été pilotée par des élus d'ECLA, de la Ville de Lons-le-Saunier, les techniciens de la Préfecture du Jura et d'ECLA/Lons-le-Saunier et accompagnée par des représentants du centre ressources Politique de la Ville « Trajectoires ressources ».

Le comité de pilotage du 2024 a validé les orientations stratégiques de la convention cadre du Contrat de Ville 2024/2030.

Le présent contrat cadre est issu de ce processus de co-construction : Contributions des partenaires*, acteurs locaux et signataires du contrat de ville 2024/2030.

Avec : * :

- Un document de la CAF du Jura
- Un document sur la conférence intercommunale du logement et la convention intercommunale d'attributions
- Un document de l'Agence régionale de Santé
- Un document du Conseil Départemental du Jura
- Un document de l'Education Nationale
- Un document de France Travail
- Un document de la Région de Bourgogne/Franche Comté
- Un document de la Banque des Territoires (CDC)

9) GOUVERNANCE

Si la politique de la ville concerne essentiellement le quartier prioritaire, elle a vocation à s'inscrire dans le projet de territoire intercommunal dont le Contrat de Ville constitue en quelque sorte le volet social. Le devenir des quartiers de la Marjorie et des Mouillères interpelle les politiques intercommunales.

La définition et la répartition des rôles entre la ville, historiquement en première ligne sur la politique de la ville et dotée des compétences en la matière, et l'intercommunalité, porteuse d'une vision plus large, est un sujet de fond.

La mise en œuvre du contrat à l'échelle communautaire repose sur une triple ambition :

- Une affirmation plus forte des enjeux de développement des quartiers de la Marjorie et des Mouillères au sein des politiques communautaires. Il s'agit là, notamment, d'accentuer la place de ces quartiers dans les politiques liées à la transformation et à l'intégration des territoires : l'habitat et ses composantes, la rénovation urbaine, les équilibres de peuplement, la stratégie d'attractivité résidentielle, le développement économique, les transports.
- Le maintien et le renforcement de l'animation de la politique de la ville sur le territoire. En vue de renforcer la capitalisation sur la dynamique partenariale, une ouverture à une plus grande diversité dans les acteurs associés sera recherchée.
- La recherche de représentation des habitants de ces quartiers par des groupes déjà existants (café citoyen, groupe de paroles de femmes, groupe d'adolescents...)

Le schéma de gouvernance du Contrat de ville à l'échelle d'ECLA :

La construction d'un schéma de gouvernance à l'échelle d'ECLA vise à assurer une plus forte convergence des politiques partenariales en direction des quartiers de la Marjorie et des Mouillères et à permettre une meilleure lisibilité de la stratégie communautaire.

La mise en place du schéma de gouvernance doit ainsi permettre, tout au long de la mise en œuvre du Contrat :

- D'assurer les bonnes conditions partenariales relatives au suivi des engagements et de leur actualisation dans le cadre des programmes annuels d'action.
- D'affirmer la stratégie communautaire en matière de développement territorial, en lien avec l'application de la politique communautaire de l'habitat.
- D'organiser l'ensemble des échanges techniques liés à la mise en place des orientations du Contrat de Ville sur l'ensemble du programme d'actions.
- De garantir la participation et l'implication des habitants dans le suivi et l'évaluation du contrat.
- De préparer les conditions d'évaluation du contrat.

Les instances de pilotage du Contrat de Ville :

Le pilotage du Contrat s'articule autour de trois niveaux :

- Un niveau stratégique garant de l'intégration du Contrat de Ville à la stratégie territoriale d'ECLA, du respect des engagements des partenaires et de l'adaptation des actions portées aux réalités territoriales.
- Un niveau technique en charge du suivi de la mise en œuvre du Contrat et de l'implication en continu des partenaires.

- Un niveau opérationnel variable en fonction des besoins exprimés par les parties prenantes. Certaines thématiques et actions pourront nécessiter la mise en place de groupes de travail.

Le comité de pilotage et la conduite du projet :

Instance centrale de l'animation du Contrat et de la formulation de l'arbitrage, le comité de pilotage communautaire est co-présidé par les représentants de l'exécutif communautaire et des représentants du corps préfectoral, qui y associent les élus concernés.

Ce comité, annuel au minimum, réunit, si possible, l'ensemble des institutions signataires du Contrat de Ville.

Son rôle est de superviser la mise en œuvre des projets et actions inscrites dans le contrat, de s'assurer de l'engagement des partenaires, de réorienter la stratégie du projet si nécessaire, de valider la programmation annuelle de la politique de la ville, de s'assurer du déploiement des instances participatives.

Les services politique de la ville et les services préfectoraux dédiés assurent la préparation du Comité de pilotage, en s'appuyant sur les travaux préparatoires de l'instance technique.

Le pilotage stratégique du contrat de ville :

Co-présidé par le Préfet et le Président d'ECLA, il définit le contenu du projet et s'assure de son suivi et de son évaluation.

Le pilotage opérationnel du contrat de ville :

Au niveau politique :

Le Président d'ECLA pilote le contrat de ville avec l'appui d'un élu communautaire référent du dossier : Monsieur Hervé GUY, assisté de deux élus de Lons-le-Saunier, en charge de la Politique de la Ville, Madame Nicole PARAISSO et Monsieur Thierry GAFFIOT.

Les collectivités partenaires devront désigner un élu référent en charge du suivi du contrat de ville.

Au niveau technique :

La communauté d'ECLA a désigné un référent technique, Monsieur Philippe BEZIRE, placé sous l'autorité de la direction générale.

Les collectivités partenaires devront désigner un technicien en charge du suivi du contrat de ville.

Un groupe de travail technique partenarial sera constitué pour assurer le suivi opérationnel du contrat.

Appel à projet annuel :

L'appel à projets 2024 a été lancé avant la conclusion du présent contrat sur la base de ses grandes orientations, de manière à permettre une continuité de l'action des partenaires. Il sera construit sur une base qui assurera la transition entre le précédent contrat et le nouveau.

Pour 2025, il sera nécessaire de construire un appel à projets reprenant les enjeux, orientations stratégiques, objectifs et actions du nouveau contrat de ville, de manière à ce que les partenaires les intègrent et participent à la mise en œuvre.

Dispositif d'évaluation et indicateurs :

Un dispositif d'évaluation global doit être construit avec les partenaires du contrat. Il précisera les modalités d'association des habitants.

Les piliers et enjeux du contrat à venir sont déclinés ci après avec les partenaires associées et les indicateurs de suivi.

Tous les indicateurs relatifs aux publics bénéficiaires seront genrés.

PILIER	Enjeux	Leviers/ outils / dispositifs mobilisables	Partenaires / acteurs	Indicateurs <i>Toutes les données doivent être générées</i>
EMANCIPATIONS / A) ELABORER ET PROPOSER DES REponses AUX BESOINS DES DIFFERENTS PUBLICS DE « JEUNES ADULTES »	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la formation et à l'emploi, mobilité des jeunes. • Accompagner l'orientation scolaire, favoriser l'accès à des formations, sur le territoire comme à l'extérieur du bassin lédomien • Renforcer l'employabilité des jeunes et répondre aux besoins de recrutement des entreprises du territoire • Accès au logement : Faciliter les parcours résidentiels pour les habitants, favoriser la mixité sociale dans le quartier, l'accès à un logement ordinaire pour les jeunes à Lons-le-Saunier • Accès aux droits, faire connaître les droits et dispositifs existants • Permettre aux jeunes de réaliser leurs démarches en autonomie • Quels leviers pourraient être mobilisés pour susciter l'implication bénévole ? 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositifs insertion Dispositif parrainage Dispositifs mobilité et accès au permis CIL / CIA 	<ul style="list-style-type: none"> Mission Locale France Travail et Réseau pour l'Emploi CAF CCAS Centre social Bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> Nb de jeunes accompagnés Actions ou mesures spécifiques soutenues par la politique de la ville Nb de partenaires associés
EMANCIPATIONS / B) FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE, SOUTENIR LES PARENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une politique d'éducation en direction des jeunes de moins de 18 ans • Mener une politique d'accès aux droits, de formation, de développement économique et de lutte contre la « fracture » numérique. • Communiquer autour des services et dispositifs existant sur le territoire. • Favoriser le droit aux vacances ou l'accompagnement des enfants et des familles sur les temps de vacances scolaires pour les enfants et les jeunes. • Assurer une prise en charge des situations éducatives individuelles, d'enfants ou de jeunes « fragilisés » visant à la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire, la coopération et la coéducation avec les parents. • Mettre en place des actions visant à consolider les acquis scolaires (devoirs faits, stages...) et à favoriser la persévérance scolaire. • Proposer des actions précoces permettant de diversifier 	<ul style="list-style-type: none"> CRE CLAS Dispositif d'orientation Dispositifs parentalité, LAPE, RAEEP 	<ul style="list-style-type: none"> Education nationale Etablissements scolaires CIO CAF CCAS Centre social Mission locale Chambres consulaires DDFE 	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'enfants et de familles suivis par le CRE Nb d'enfants et jeunes bénéficiaire du CLAS Nb d'actions concernant l'orientation, la diversification des choix et publics bénéficiaires. Nb d'actions parentalité et nb de parents bénéficiaires.

PILIERS	Enjeux	Leviers/ dispositifs mobilisables	Partenaires / acteurs	Indicateurs <i>Toutes les données doivent être générées</i>
<p>les choix d'orientation par une meilleure connaissance des métiers notamment pour les filles.</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer des actions menées en matière d'accompagnement à la parentalité, notamment en direction des familles monoparentales. Travailler sur les liens entre les parents et l'institution scolaire pour instaurer une relation de confiance entre les parents et l'équipe enseignante Former et éduquer les publics sur les valeurs républicaines, notamment celles en lien avec la laïcité et la lutte contre les discriminations. 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'égalité homme/femme (pratiques sportives, culturelles, partage et usage de l'espace public) Promouvoir la santé au travers des activités de loisirs, de culture et sportives. Organiser des événements festifs et positifs permettant d'accueillir les nouveaux pratiquants, en s'appuyant notamment sur les associations sportives 	<p>Plan 5000 équipements sportif</p> <p>Animateurs socio-sportifs</p> <p>Dispositifs et appel à projets DRAC (livre, culture...)</p> <p>Plan aménagement sportif territorial</p> <p>Equipements sportifs et culturels de la ville / agglomération</p>	<p>SDJES</p> <p>DRAC</p> <p>DDFE</p> <p>Conseil régional</p> <p>Service culture LLS</p> <p>Associations sportives et culturelles du bassin</p>	<p>Nb d'actions culturelles / sportives : maintien voire augmentation</p> <p>Nouveaux projets d'équipements sportifs ou loisirs dans le quartier.</p> <p>Nb de bénéficiaires : mixité et typologie du public (croisant genre et tranches d'âge)</p> <p>Evolution des inscriptions en club</p>
<p>Garantir l'accès aux soins en veillant à la continuité des droits.</p> <ul style="list-style-type: none"> Travailler sur les déterminants du non-recours aux soins. Faciliter l'accès à la mobilité sur ce thème. Promouvoir la santé au travers des activités de loisirs, de culture et sportives Développer les actions en lien avec l'alimentation, sensibiliser les jeunes et les familles sur de nouvelles pratiques (achats, culture, cuisine...) « Aller vers » les publics par tranche d'âge et identifier. 	<p>CLS et CLSM</p> <p>Bilans de santé</p> <p>Actions de prévention et de dépistage</p>	<p>Ville, ECLA</p> <p>DDT/ alimentation</p> <p>DDFE</p> <p>ARS</p> <p>Travailleurs sociaux du département</p> <p>CCAS</p>	<p>Nb de personnes identifiées et bénéficiaires des actions/ ateliers</p> <p>Nb d'actions santé mises en œuvre pour la prévention et la sensibilisation, par typologie de publics</p> <p>Nb de projets liés à l'alimentation</p>	

PILERS	Enjeux	Leviers/ outils dispositifs mobilisables	Partenaires / acteurs	Indicateurs Toutes les données doivent être générées
	<p>leur problématique spécifique (femmes, personnes âgées, isolées)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions de prévention des conduites addictives. • Mettre en place des projets de suivis des familles monoparentales. 		<p>Centre social CSAPA/CAARUD CPAM UDAF Etablissements de santé/hospitaliers</p>	
<p>EMANCIPATIONS / E) ELABORER ET PROPOSER DES REponses AUX DIFFERENTS PUBLICS EN LIEN AVEC LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir la dépendance et l'isolement par la mise en œuvre d'actions de prévention : maintien du lien social, aller vers, mobilisation du registre « personnes fragiles et isolées », accompagnement des trajectoires résidentielles... • Faciliter les parcours résidentiels et accompagner l'adaptation du logement pour anticiper avant la perte d'autonomie • Faciliter l'information et l'accès aux droits : accompagnement, communication ciblée (pharmacies, médecins généralistes...) • « Aller vers » les publics par tranche d'âge et identifier leur problématique spécifique. • Porter à connaissance la proximité et l'accessibilité des services d'accès aux soins • Mettre en place des actions de repérage des publics. 	<p>CLS Dispositifs de prévention et de dépistage Médiation Services Civiques</p>	<p>Ville, ECLA ARS SDJES CCAS Travailleurs sociaux du département CPAM Centre social Bailleurs</p>	<p>Nb de personnes identifiées et suivies Nb d'actions de prévention santé conduites notamment pendant les périodes de fortes chaleurs Nb d'actions pour l'autonomie</p>
<p>EMANCIPATIONS / F) RENFORCER LES DISPOSITIFS D'APPRENTISSAGE DU FRANCAIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme. • Proposer des actions favorisant l'apprentissage de la langue française et la maîtrise des savoirs de base. • Renforcer les actions visant à accompagner les parents et à les soutenir dans l'implication du parcours scolaire de leurs enfants. • Accueillir les parents pendant le temps de l'aide aux devoirs pour leur donner confiance dans leurs capacités à accompagner leurs enfants dans les parcours scolaires. 	<p>Appels à projets illettrisme, formation au français DFL (région)</p>	<p>ANLCI Région DDETSPP Centre social</p>	<p>Nb de personnes en parcours (savoirs de base, formation au français) Nb d'actions en lien avec la scolarité, connaissance du système scolaire</p>

PILAIERS	Enjeux	Leviers/ outils / dispositifs mobilisables	Partenaires / acteurs	Indicateurs <i>Toutes les données doivent être générées</i>
EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à lever les freins à l'emploi (formation- permis de conduire- location de moyen de transport) • Développer l'insertion par l'activité économique. • Optimiser les parcours individuels d'insertion notamment pour les femmes. • Développer et soutenir l'entreprenariat • Accompagner l'orientation scolaire • Centraliser et diffuser l'information existant sur l'offre de formation (« qui fait quoi ? » : ensemble des dispositifs, formations initiales et continues). 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours d'insertion et d'accès à l'emploi • Emplois Francs • Dispositifs mobilité et diagnostics mobilité • DAT • IAE • Clauses sociales • Club les Entreprises • s'engageant • Programme • entreprenariat Q20230 	<ul style="list-style-type: none"> • DDETSPP • Conseil départemental Région • France Travail et Réseau pour l'Emploi • Mission Locale • Chambres consulaires • Structures d'appui à la création d'entreprises. • CDC/ Banque des territoires 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'actions de remobilisation, d'aller vers les publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi. • Nb de personnes bénéficiaires et typologie du public • Nb d'action d'accompagnement à la création d'entreprises
TRANSITIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les aménagements du quartier prioritaire permettant le mieux vivre des habitants et l'embellissement du quartier. • Favoriser la mixité sociale en s'appuyant notamment sur la conférence intercommunale du logement et la convention intercommunale d'attribution. • Soutenir les projets de rénovation énergétique des logements du quartier. • Favoriser les économies d'énergie en encourageant les pratiques de consommations économiques, saines et durables. • Agir contre la « fracture » numérique et encourager un usage maîtrisé des outils numériques. • Accompagner les démarches concernant l'alimentation de qualité et durable, l'éducation et les projets (jardins, lien producteurs...) • Contribuer à une meilleure gestion des déchets et des encombrants avec les différents acteurs impliqués et sensibiliser les habitants, jeunes et adultes, aux nouvelles pratiques de tri 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds vert • AITFPB • CIL/ CIA • PAT • Ateliers et dispositifs de sensibilisation aux économies d'énergie • Conseillers numériques • FIP et programmes urbains • Services civiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Ville, ECLA • DDT / habitat, logement, alimentation • SDJES • EFS • Département • Bailleurs • Centre social • Conseil régional • CDC/ Banque des territoires 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de jardins et évolution des espaces verts, renaturés dans le quartier. • Evolution du nb de projets concernant l'alimentation, des partenariats et nb de personnes concernées jeunes et adultes. • Nb de personnes accompagnés sur la maîtrise des outils numériques • Evolution de la gestion des déchets et du tri en lien avec les habitants.

PILERS	Enjeux	Leviers/ dispositifs mobilisables / outils	Partenaires / acteurs	Indicateurs <i>Toutes les données doivent être générées</i>
PREVENTION- SECURITE- TRANQUILLITE	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la prévention de la délinquance. Favoriser le lien social pour pérenniser un climat de tranquillité et de sécurité. Soutenir la prévention des violences faites aux femmes et aux familles, et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Se coordonner avec les dispositifs d'égalité des chances et de lutte contre els discriminations. Développer des actions de prévention de sécurité routière. Favoriser les liens force de l'ordre / population. 	<p>CISPD</p> <p>Cellules de veille</p> <p>CORAH</p> <p>Médiation spécialisée</p>	<p>Ville, ECLA</p> <p>Forces de l'ordre et délégué à la cohésion police / population</p> <p>DDFE</p> <p>Centre social</p> <p>Bailleurs</p>	<p>Evolution des incivilités, des faits de délinquance</p> <p>Nb et type de projets de proximité favorisant la cohésion et les liens avec les autres quartiers de la ville</p> <p>Actions force de l'ordre / population</p>
GOUVERNANCE/ ANIMATION	<ul style="list-style-type: none"> 1 comité de pilotage / an 1 comité technique Groupes de travail de suivi et / ou thématiques, selon les besoin Association des habitants 		<p>Ville, ECLA</p> <p>Etat</p> <p>Acteurs et associations du quartier</p> <p>Centre social</p> <p>Habitants</p>	<p>Nb de comité de pilotage, de comités techniques et participants</p> <p>Nb de groupes de travail et thèmes traités, participants.</p> <p>Modalités d'association des habitants : collectifs, rencontres, etc</p>



Pour digérer...

Programme prévisionnel du contrat de ville :

Le présent contrat cadre fixe les orientations stratégiques et les principes qui régissent le partenariat mis en place.

Il reste nécessaire d'en prévoir les modalités de mise en œuvre opérationnelle et territoriale.

Ce travail sera réalisé au cours des prochains mois.

Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels seront traduits en fiches actions dont le cadre de l'Appel à projets annuel du Contrat de Ville.

La mobilisation des partenaires :

La mobilisation des partenaires du contrat doit se faire autour de trois axes complémentaires :

- Par la mise en œuvre effective des outils techniques, humains et financiers de droit commun de chacun d'eux.
- Par la mise en œuvre d'outils opérationnels spécifiques, le cas échéant expérimentaux et territorialisés.
- Par la mise en œuvre de crédits spécifiques de la politique de la ville.

La mobilisation des outils et financement de droit commun :

La logique du contrat de ville est celle d'une mobilisation collective et concertée des partenaires pour renverser les phénomènes de décrochage des quartiers.

Les partenaires du contrat s'engagent à intégrer les priorités du Contrat de Ville dans la mobilisation des crédits de droit commun dont ils ont la responsabilité, ce dans le respect des règles et contraintes liées à la gestion de ces crédits.

La mise en œuvre d'outils opérationnels spécifiques et expérimentaux :

Les outils de droit commun sont parfois insuffisants ou inadaptés pour remédier aux difficultés repérées dans les quartiers.

Il convient alors de chercher à en créer ou à expérimenter de nouveaux. Ces expérimentations seront issues d'une réflexion partenariale et feront l'objet d'une évaluation afin d'en mesurer les effets et le cas échéant de les pérenniser ou de les développer.

Financement spécifique à la politique de la ville :

Il apparaît que la mobilisation des crédits de droit commun reste insuffisante à financer la totalité des actions menées dans le cadre de la politique de la ville.

C'est la raison pour laquelle les partenaires conviennent de mobiliser des crédits spécifiques, dédiés au présent contrat et à la mise en œuvre des actions qui en découlent. Ces crédits seront notamment mobilisés pour financer les actions des opérateurs.

Communication par la presse régionale des actions du Contrat de Ville d'ECLA/Lons-le-Saunier

Mardi 21 mai 2023

ACTU LONS ET RÉGION

LONS-LE-SAUNIER

Dans les quartiers, à quoi sert l'argent du Contrat de ville ?

Les quartiers prioritaires de Lons-le-Saunier, la Marjorie et les Mouillères, sont au cœur du Contrat de ville 2015-2023. ECLA, l'État et la Région pilotent ensemble des projets associés au faveur de la cohésion sociale. Le Réseau d'habitants et le Ring Habitat font figure de piliers dans la mise à l'œuvre de ces actions.

Une politique de cohésion sociale et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. C'est le cœur de la Politique de la Ville mise en œuvre par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Cette politique, qui se traduit par des actions associatives, est détaillée dans le Contrat de ville. À Lons, ce sont le Réseau d'habitants et les Mouillères qui en incarnent

l'écrit vers 100 000 euros de subventions.

ECLA, l'État et la Région soutiennent cette année 20 projets initiés par des associations en faveur de la cohésion sociale et l'emploi, de développement durable et de cadre de vie. Il s'agit d'une politique de solidarité et d'entraide, explique Claude Berzard, président d'ECLA. Cette année, l'Association attribue 100 000 euros de subventions à 20 associations qui font vivre le Ring Habitat, l'association Réseau d'habitants, l'Association de la Marjorie, l'Association de la Marjorie, vice-président d'ECLA et Claude Berzard.

Président d'habitants

La Région Bourgogne-Franche-Comté a financé 170 projets d'accompagnement social et éducatif des enfants et des jeunes à travers le Contrat de ville. Ces actions sont financées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté. Elles visent à améliorer le cadre de vie des habitants et à favoriser l'emploi et le développement durable.



20 C'est le nombre de projets marqués par des associations en faveur de la cohésion sociale, de l'emploi, du développement durable et de cadre de vie subventionnés par ECLA, l'État et la Région.

À la Marjorie, la Marjorie fait partie des quartiers prioritaires de Lons-le-Saunier. Une vingtaine de projets pilotes ont été financés dans le cadre de la Politique de la Ville. Photo: François CASTILLON

saide, ces actions de soutien sociologique pour les personnes arrivant de l'étranger. Concernant l'ouverture à l'école, il s'agit de la problématique des clubs sportifs. On veut connaître et soutenir le lien entre les habitants des quartiers et le reste de la ville. Chaque année après cela, les associations sont en mesure de nous accompagner aux Mouillères.

Éditeur par la presse

Les associations ont un rôle central dans la Politique de la Ville. Le Ring Habitat de Lons qui fait référence à la politique de la Ville est une association qui agit par le biais de ses actions de médiation et de soutien social.

avec notre Ring Habitat, nos projets, nos actions pour améliorer les conditions de vie des habitants. Pour faciliter les rencontres, nous accueillons des jeunes de la Marjorie dans nos lieux de vie. C'est de la sorte que nous avons pu accueillir des jeunes de la Marjorie dans nos lieux de vie. C'est de la sorte que nous avons pu accueillir des jeunes de la Marjorie dans nos lieux de vie.

Les quartiers d'été reconstruits

Le projet de reconstruction des quartiers d'été pour les jeunes de la Marjorie est financé par l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Lons-le-Saunier. Ce projet vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à favoriser l'emploi et le développement durable.

Merci Guy La Motte de la Ville. C'est aussi la reconstruction des quartiers d'été pour les jeunes. Il s'agit d'un projet de programmation de développement de quartiers d'été financés de 22 000 euros de la part de l'État, Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Lons-le-Saunier. En parallèle, le Contrat de ville, le bailleur social qui opère sur ces quartiers bénéficie d'un soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté de 100 000 euros. En outre, il contribue à développer le cadre de vie des habitants et à favoriser l'emploi et le développement durable.



Thierry Gallot, député de la ville de Lons-le-Saunier. Photo: François CASTILLON

« 2 100 personnes sous le seuil de pauvreté »

Quand l'État classe les quartiers en QPV (quartiers prioritaires de la Ville), ce correspond à des chiffres. L'analyse des données sociales que nous avons commandé le Réseau d'habitants et le Ring Habitat nous a permis de constater que les habitants de Lons, 2 100 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Dans le quartier de la Marjorie-Mouillères, il y en a 2 100. On est en dessous de ce seuil car nous sommes 2 100 personnes à vivre dans ces quartiers. C'est des personnes qui ont des difficultés financières et sociales. Il y a des personnes qui ont des difficultés financières et sociales. Il y a des personnes qui ont des difficultés financières et sociales.

ANNEXES

LES MESURES DU COMITE INTERMINISTERIEL DE LA VILLE

du 27 octobre 2023

quartiers2030

Pour la transition écologique

DES QUARTIERS PLUS VERTS

Ajout de 24 nouveaux quartiers retenus dans le programme « quartiers

résilients » d'accompagnement à la transition écologique des quartiers.

Doublement de la part du fonds vert dans les quartiers, avec un objectif de 15 %.

Concours d'architectes « Quartiers de demain » avec 10 quartiers volontaires

Création d'espaces nature accessibles à tous et multiplication des « aides éducatives » dans les QPV

RÉNOVATION URBAINE

Accélération de la rénovation des équipements en QPV :

> Les écoles de quartier (150 millions du fonds vert)

> Les centres commerciaux (relance rénovation ANCT).

Grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées

MOBILITÉS DOUCES ET DURABLES

Favorisation de la pratique du vélo dans les QP :

> Priorisation de la desserte des QPV dans les appels à projet du fonds Mobilités actives.

> Amplification du dispositif « Savoir Rouler à Vélo ».

Amélioration de la desserte des QPV dans le cadre du projet des futurs (SERM) et prioriser des QPV dans le soutien aux projets de transports collectifs en site propre.

Expérimentation du recours automatique à la tarification sociale-solidaire en matière de transports en commun.

Pour le plein emploi

ENTREPRENEURIAT ET TRAVAIL INDÉPENDANT

Programme d'inclusion par le travail indépendant (100 millions € en 4 ans).

Programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » (Bpi et BT, 456 millions sur 4 ans)

Réseau des France Services dans les QPV pour l'accompagnement à la création d'entreprises

Mobilisation de la Team France Export (TFE) /projets à l'international.

Nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans QP: création d'un collectif des Entrepreneurs Quartiers 2030 et des comités locaux dans les territoires volontaires.

INSERTION DANS L'EMPLOI

Financements des associations, porteuses de solutions innovantes pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi (culture, sport...), 300 millions € sur 3 ans, cible : la moitié pour les habitants des quartiers.

Mise en place de 300 pactes plein emploi : relais des cités de l'emploi et en cohérence FT

FORMATION PROFESSIONNELLE

Expérimentation d'une option « entrepreneuriat » dans certains LP.

Apprentissage dans les QPV

80 000 jeunes apprentis QP/an d'ici 2027 et 8 000 jeunes QP en Prépa-apprentissage jusqu'à 2027.

4 nouveaux centres EPIDE dans les QPV et un plan d'actions ciblé pour 5 000 jeunes de QPV.

Plus de jeunes issus des QPV dans les écoles de production et nouvelles écoles de production dans les QPV ou à proximité.

Ouverture de Classes Prépas Talents en QP (1ère Quartiers Nord à Marseille rentrée 2024).

Développement du mentorat dans la fonction publique.

MOBILISATION DES ENTREPRISES

Augmentation à 5 000 du nombre d'entreprises partenaires de la démarche « Les entreprises s'engagent pour les quartiers », soit 2000 entreprises supplémentaires.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Dès 2024 : testings / accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires (DILCRAH, pour viser à terme 500 entreprises par an).

Baromètre des discriminations dans les territoires (accès à certains métiers, biens ou services).

Pour nos services publics

ACCUEIL JEUNE ENFANT

Soutien aux places nouvelles dans les territoires sous-dotés.

Expérimentation d'une tarification en fonction des ressources des familles

Pérenniser la distribution du kit des 1 000 premiers jours dans l'ensemble des QPV.

REUSSITE EDUCATIVE

Assurer la convergence progressive du zonage des QPV et de l'éducation prioritaire

Généraliser les cités éducatives dans les QPV d'ici la fin du quinquennat.

Assurer l'ouverture des collèges de 8h à 18h en REP et REP+ dès 2024.

Favoriser l'accès aux internats d'excellence pour les élèves boursiers des QPV

Mixité sociale et scolaire : attractivité des établissements (options, sectorisation)

Elèves du 1er degré : ouverture dernière quinzaine d'août en REP.

Achever le dédoublement des classes de grande section en REP et REP+, et renforcer les apprentissages dès les premières années de maternelle (MS)

Renforcer l'accueil des enfants à partir de 2 ans dans les QPV.

Implanter des campus connectés au sein des QPV

Augmenter le nombre de colocations solidaires étudiantes dans les QPV.

SANTE ET ACCES AUX SOINS

Accès aux soins de 300 000 personnes par des centres de santé, avec accompagnement psycho-social et des acteurs de « l'aller-vers » : 60 d'ici 2027.

4e année de professionnalisation en médecine générale dans les territoires moins bien dotés en médecins, plus de stages « ambulatoire » en QPV.

Encourager l'engagement de l'hôpital public dans les quartiers

Alimentation de qualité en QPV, programme « mieux manger pour tous »

Renforcer la médiation et la politique de prévention, notamment à l'école

CULTURE

Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers

Partenariats établissements culturels/ collectivités/structures en QPV (colo artistiques).

Encourager l'utilisation du pass Culture en QPV.

Multiplier les Micro-Folies et adapter leur offre aux territoires.

Conforter l'action des Ateliers Médicis de Clichy Montfermeil (2 programmes de résidences d'artistes)

SPORT

Labellisation et déploiement de 10 000 clubs sportifs engagés d'ici la fin 2024

Financement / recrutement et formation de 1 000 éducateurs socio-sportifs (20k€/ an sur 3 ans)

Mise en place d'une « Alliance pour l'inclusion par le sport » co-pilotage de la politique publique de l'inclusion par le sport.

Plan 5 000 terrains de sport « Génération 2024 » (construction ou rénovation de 5 000 terrains de sport d'ici 2026, dont un tiers des projets dans les quartiers, soit 100 millions d'euros sur trois ans).

SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

FAR, force interministérielle, renforcer l'action de l'État dans un territoire en crise

Augmenter la présence policière sur la voie publique.

Intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Renfort des forces de sécurité intérieure pour mieux protéger les femmes dans l'espace public

Favoriser le rapprochement police/population avec la création de DCP

PROXIMITE, LIEUX DE VIE ET DE SERVICES

France Services et France Services mobiles : élargir le bouquet de services (entrepreneuriat, médiation)

Achever la couverture des QPV en centres sociaux et espaces de vie sociale.

Former 2 500 aidants numériques ; accompagner les habitants des quartiers aux usages du numérique.

Poursuivre le fonds de co-investissement de l'ANRU : 40 centres de santé et 100 crèches dans les QPV.

Renforcer la présence humaine dans les quartiers : simplifier, professionnaliser les AR

Renforcer la présence de gardiens dans les logements sociaux et la présence de proximité aux personnels d'agence

GRAND AGE

Nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âgées dans 20 QPV, partenariat bailleurs et associations et investissement dans les résidences autonomie situées dans des QPV.

10) CONTRIBUTION DES CO-SIGNATAIRES

Documents en annexe

Fiche territoire Lons le Saunier de la

Caisse d'Allocations Familiales du Jura :

Contrat de ville 2024-2030

Axes d'intervention de la CAF du Jura dans le contrat de ville dans le respect des engagements de la COG 2023-2027 et des engagements de la CTG Ecla 2022-2026

Le périmètre du contrat de ville 2024-2030 cible les quartiers de la Marjorie et des Mouillères

Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie :

1 Réduire les inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités péri et extrascolaire pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants :

Sur les quartiers des accueils périscolaires sont présents à proximité ou intégré dans les écoles de quartiers. Ils sont gérés par la commune de Lons et un accueil périscolaire et extrascolaire est géré par le centre social de la maison commune.

Concernant le périscolaire Jacques Prévert, situé rue du Vignoble, dans le quartier de la Marjorie, une réflexion est engagée par la commune pour une rénovation/transfert au sein du QPV et à proximité de l'école.

Par le biais du dispositif CLAS, la Caf du Jura soutient financièrement l'association Maison Commune dans son engagement à accompagner les familles des territoires concernés par la politique de la ville pour la réussite scolaire de leurs enfants. Le Comité Opérationnel Départemental CLAS/REAAP a renouvelé pour l'année 2023/2024 l'agrément permettant à 120 enfants (réunis en 10 collectifs) scolarisés dans les écoles élémentaires Rollet, Rousseau, Prévert, Paul Emile Victor, Collège St Exupery et Lycées Montciel, le Corbusier et leurs parents de bénéficier du dispositif en complémentarité des autres dispositifs de soutien à la scolarité. L'association Maison Commune est engagée dans un partenariat resserré avec l'Éducation nationale (Elsa ALIXANT FUTIN, Chargée de mission Parentalité) pour renforcer son action d'accompagnement auprès des parents.

2 Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Le secteur « jeunes » :

Le projet social du secteur « jeunes » identifie 5 objectifs issus du diagnostic réalisé :

- Créer un espace d'accueil et de loisirs convivial et accessible
- Animer un espace de vie et de socialisation
- Proposer des temps et des espaces d'expression
- Proposer un lieu d'écoute, d'accompagnement et d'orientation
- Monter des actions ancrées sur le quartier

3 Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap en lien avec les partenaires

Le centre social se situe au cœur du quartier de la Marjorie mais possède également une antenne sur le quartier des Mouillères.

Le projet social s'est construit autour de plusieurs mutations, la prise d'indépendance totale de l'association, le changement de direction, la réécriture du projet associatif. L'ensemble de ses mutations encourage les services à travailler de plus en plus en transversalité malgré les différents sites physiques.

Un centre social (projet 2024-2026) 4 axes ont été identifiés :

- Axe 1 Donner corps à l'égalité des chances
- Axe 2 : Porter une ambition/projets éducative et culturelle
- Axe 3 : Encourager les habitants du quartier de la Marjorie Mouillères dans l'animation conviviale de l'espace public et l'exercice de la citoyenneté en facilitant l'expression, les initiatives et la coopération
- Axe 4 : Renforcer les liens entre les habitants et lutter contre l'isolement

Il est à noter que la CPAM et la Caf sont présentes sur le quartier, d'autres administrations ont également des permanences et une France services a également été ouverte sur le quartier de la Marjorie.

La Caf facilite l'accueil des enfants porteurs de handicap en permettant l'octroi de financements dans le cadre de son appel à projet annuel Fonds Publics et territoire visant à permettre le renfort des équipes et la formation du personnel. Elle verse également des bonus handicap pour les enfants accueillis en crèche et dès 2024 pour les ALSH.

4 Soutenir les parents en couple seuls ou séparés dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « Lédobulle » géré par l'association Maison Commune et présent dans le quartier des Mouillères est un espace aménagé et sécurisé ouvert aux parents et leurs enfants de 0 à 6 ans, le mardi et vendredi de 8h30 à 12h. Le LAEP permet aux parents de tisser du lien avec d'autres parents, de rencontrer des professionnels/bénévoles formés à l'écoute, de s'octroyer une pause dans leur quotidien ; aux enfants de développer leur

socialisation notamment avant l'entrée à l'école maternelle, de s'éveiller en dehors de la maison en présence d'autres enfants et adultes autour du jeu libre. Malgré une fréquentation satisfaisante du lieu par les familles (56 parents différents accueillis, 64 enfants en 2022), le gestionnaire du service a relevé en 2023 une moindre fréquentation du service par les familles résidant à proximité. Un travail de communication et de maillage partenarial autour du service déjà réalisé par le gestionnaire est à poursuivre.

Les actions de soutien à la parentalité engagées par l'association Maison Commune en lien avec le groupe de parents « La Causerie » (Ateliers Discut'parents / Ciné débats / Cycle de formation parentale) sont à conforter.

5 Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles

Une crèche multi accueil de 40 places est implantée sur le QPV, permettant de l'accueil occasionnel, régulier ou d'urgence. Cette structure bénéficie aux habitants du quartier mais également aux salariés de la zone d'activité toute proche. La collectivité gérant d'autres structures sur la ville, des solutions peuvent être également proposées sur les autres structures.

La Caf a lancé dès 2023, un appel à candidature à la labélisation AVIP auprès des EAJE du département afin de permettre aux familles en recherche d'emploi, en insertion, en formation... de bénéficier d'un accueil en EAJE sur des places qui sont réservées spécifiquement à ce type de public.

Par ailleurs Ecla réfléchi à un projet global de rénovation/transplantation de la crèche. En effet cette crèche présente des défauts structurels nécessitant des travaux (notamment des problèmes d'infiltrations). La réflexion porte aussi sur une augmentation de la capacité afin de répondre aux besoins de la population du quartier et des salariés de la zone d'activité. Toutefois la collectivité s'est engagée à maintenir ce service au sein du quartier politique de la ville.

Les préconisations de la CAF du Jura :

- Maintien du centre social dans le développement des services et des actions en direction des familles, des jeunes et des habitants du quartier
- Maintien des services sur le quartier bénéficiant des prestations de services la Caf (secteur jeunes, Laep, ALSH péri et extrascolaire, crèche)
- Poursuite et développement des actions de soutien aux parents dans une démarche permettant aux parents d'être force de propositions

CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT ET CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS

Les enjeux de la politique des attributions sont un meilleur accès des ménages les plus défavorisés au parc social et une meilleure mixité sociale des villes et des quartiers. Partant du constat que pour que la politique d'attribution des logements sociaux soit partagée et efficace, elle ne peut être définie qu'au plan local, sur le fondement du cadre national posé par les textes législatifs et réglementaires, il revient donc aux élus locaux de définir ces orientations, dont la mise en œuvre ne peut se faire sans le partenariat de l'État, des bailleurs sociaux, des réservataires et des associations.

Avec la loi ALUR, la définition de la politique d'attribution a été positionnée à l'échelon intercommunal. La conférence intercommunale du logement élabore les orientations en matière d'attribution, formalisées dans un document cadre approuvé par délibération de l'EPCI et validé par arrêté du préfet.

Ce document contient l'ensemble des objectifs sur le logement des publics prioritaires et leur répartition territoriale :

- Objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires, notamment les objectifs d'attributions en QPV et hors QPV ;
- Les objectifs de relogement des ménages prioritaires DALO et ceux concernés par les projets de renouvellement urbain.

La CIL est co-présidée par le président de l'EPCI et par le préfet de département. Elle est composée des partenaires concernés : maires des communes membres de l'EPCI, bailleurs sociaux, réservataires, associations, ...



Contribution de l'Agence Régionale de Santé

LONS LE SAUNIER :

Le quartier prioritaire de la Marjorie et des Mouillères compte la présence de l'association de la Maison Commune avec qui nous sommes lié par un CPOM qui va s'achever fin 2024. Ce dernier a vocation à être renouvelé par la suite.

La Maison commune est un acteur incontournable pour la réalisation d'action de prévention soutenue par l'ARS : action nutrition 9000 €, action santé plurielle (activité physique, sport santé, points infos) santé 5000 €.

Elle est surtout très bien identifiée par les publics précaires comme une source d'information pour la thématique santé.

Elle a contribué au relais de la campagne de prévention des cancers notamment avec la campagne Octobre Rose.

Le CSAPA CARRUD Oppélia Passerelle 39 est situé dans le QPV et il est également sous CPOM avec l'ARS pour lutter contre les problématiques d'addictions.

Une maison des adolescents (MDA) a été ouverte à Lons le saunier et permet aux jeunes d'accéder directement sans RDV à une offre de soins en santé mentale. Actuellement, la MDA se félicite d'une belle activité sur le secteur.

A ce jour, le QPV ne compte plus de médecin généraliste, cependant la MSP est installée en bordure du QPV et apporte une réponse d'offre de soins.

La coordinatrice de la MSP a travaillé avec un groupe d'usagers identifié par la Maison commune, l'IREPS 39 (devenu Promotion santé depuis peu) et l'animatrice du Contrat Local de Santé (CLS Pays lédonien) sur la façon de ramener les publics précaires vers les dépistages en cancers.

Cette opération avait pour objectif de permettre à des usagers de s'approprier la démarche prévention = démarche participative.

L'ARS a été identifiée pour participer aux rencontres du Contrat de Réussite Educative (CRE) par les acteurs de la mairie de Lons.

De façon beaucoup plus globale, une Communauté professionnelle Territoriale en Santé (CPTS) est présente à l'échelle du Pays lédonien. Cette dernière a pour mission des actions de prévention sur le territoire.

Elle a été très présente sur le QPV pour réaliser des actes de vaccination au public précaire lors de la pandémie Covid 19.

Pour conclure, en l'absence de porteurs d'actions de Prévention sur les territoires, l'ARS a mis en place un réseau régional d'action de prévention et de promotion à la santé (RRAPPS) qui peut intervenir au plus près des territoires lorsque le besoin a été identifié.

Cette instance se rassemble 2 à 3 fois par an afin d'échanger sur les perspectives d'actions à mettre en œuvre.

Cette année une formation santé environnementale est en cours de déploiement sur tout le département auprès des personnels qui accueillent des enfants intolérants ou présentant des allergies alimentaires.

Dans un premier temps toutes les IDE scolaires, des personnels du CD 39 vont être formés suivront les personnels des collectivités.

L'instance Précarité portée par la DETSPP et l'ARS (qui regroupe l'ensemble des acteurs du sanitaire et du social) a donné lieu à la mise en œuvre de 4 groupes de travail :

- La prise en charge sanitaire et sociale des femmes (en particulier en milieu rural)
- La mobilité (notamment l'identification de l'ensemble des dispositifs mobiles sur notre département)
- Santé migrants
- Santé, logement et l'accompagnement à domicile

Contribution du Conseil Départemental du Jura

LA POLITIQUE DES SOLIDARITÉS DU DÉPARTEMENT DU JURA

Le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale concernant :

- Les personnes âgées
- Les personnes adultes handicapées
- L'enfance et la famille
- Les publics en situation de précarité

Le Pôle des Solidarités (PDS) et les Délégations des Solidarités sur les territoires assurent un service de proximité polyvalent sur tous les champs sociaux et médico-sociaux. Les professionnels du Département conduisent des missions d'accueil, d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement de toute personne en situation de fragilité.

En direction des personnes âgées

- Financement de prestations individuelles aux personnes âgées
- Participation aux dépenses d'investissement dans les établissements
- Subventions aux associations qui œuvrent au profit des personnes âgées.

En direction des personnes en situation de handicap

- Attribution d'aides individuelles (aide-ménagère, portage de repas, allocation compensatrice tierce personne et frais professionnels)
- Participation aux frais d'hébergement (en établissement et en placement familial) ou de prise en charge par des services d'accompagnement.
- Financement prestation de compensation du handicap (PCH) en lien avec la MDPH

En direction de l'enfance et de la famille

- Prévention maternelle et infantile

Action de prévention et de la promotion de la santé de la mère et de l'enfant de moins de 6 ans.

Offre de soins préventive, une écoute, un accompagnement et une aide à la parentalité.

Agréments des assistants maternels et familiaux ainsi que l'autorisation, le contrôle et la surveillance des établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans (halte-garderies, crèches, etc...).

- Aide sociale à l'enfance

Soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leur famille confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social.

Interventions auprès des majeurs de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Accueil des enfants qui lui sont confiés

Agrément en matière d'adoption

- Mission Jura.Enfance à protéger
Recueil, traitement et évaluation tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger.

FOCUS - LA POLITIQUE INSERTION ET ACTION SOCIALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA

Le Département définit et met en œuvre une stratégie de lutte contre la précarité en matière d'insertion, d'action sociale et de logement.

Cette stratégie repose sur :

- Une politique d'action sociale qui propose des services de proximité
- Une politique du juste droit en matière de revenu de solidarité active et d'accompagnement de ses bénéficiaires
- Une politique départementale d'insertion par le financement d'actions d'insertion sociale et professionnelle
- Une politique de contrats aidés qui utilise l'activité comme levier de remobilisation
- Une politique de prévention des expulsions locatives notamment avec la gestion du fonds de solidarité logement (FSL)

Différents dispositifs de lutte contre la précarité et en faveur de l'autonomie sociale des personnes sont mis en œuvre :

Le programme départemental d'insertion (PDI)

- Financement de structures d'insertion par l'activité économique
- Financement d'actions d'insertion sociale et professionnelle notamment dans les domaines de la mobilité, l'estime de soi,...

Le Financement de contrats aidés spécifiques et adaptés aux personnes éloignées de l'emploi

- Cofinancement des Contrat à Durée Déterminée d'Insertion CDDI en structure d'insertion
- Financement de CAE 7H
- Cofinancement PEC CAE pour les structures secteur non marchand
- Financement des CIE pour les entreprises du secteur marchand

Le dispositif RSA

- La gestion financière et le pilotage de l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- L'orientation et accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA
- L'étude des recours administratifs et contentieux et demandes de remise d'indus (RSA)
- Financement de référents RSA spécialisés auprès de structures partenaires

L'action sociale

- Subventions d'investissements et de fonctionnement en faveur des organismes du domaine social et médico-social
- Aides financières individuelles
- Financement de mesures contractuelles d'accompagnement social (logement, budget...)

L'accompagnement social en lien avec le logement

- Le pilotage du Fond Solidarité Logement et de la prévention des expulsions
- La lutte contre la précarité énergétique par la mise en œuvre du dispositif Accompagnement Social à la Maîtrise de l'Énergie et des ateliers Énergie Logis

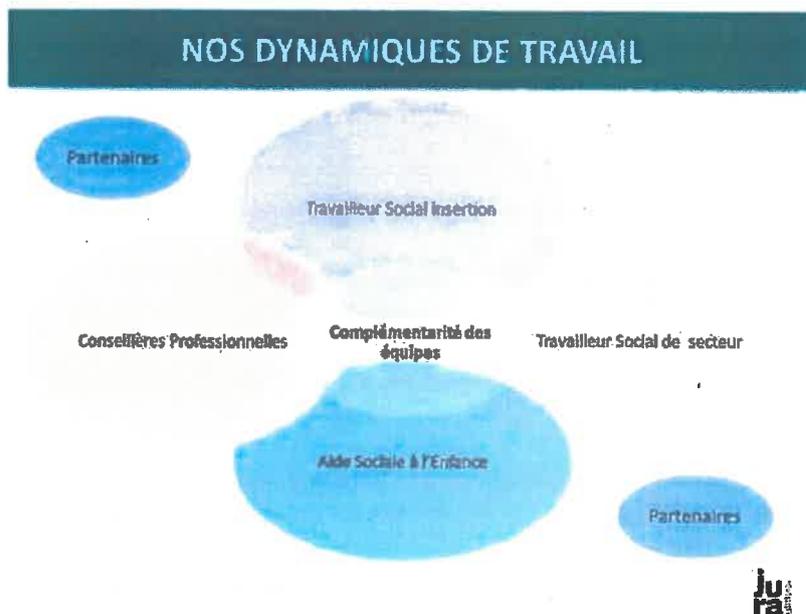
Les rôles et missions des intervenant sociaux du Département au sein des Maisons des Solidarités

La conduite de ces politiques se fait en lien étroit avec les Délégations Territoriales des Solidarités et les équipes de travailleurs sociaux polyvalents, les travailleurs sociaux spécialisés Insertion et les conseillères professionnelles.

- 47 travailleurs sociaux polyvalents de secteurs accueillent, orientent et accompagnent toute personne rencontrant des difficultés d'ordre social, familial, budgétaire ou de logement : mobilisation de dispositifs à destination des publics en situation de précarité, demandes d'aides d'urgence, orientation vers des partenaires spécialisés sur des enjeux spécifiques, accompagnement dans la remobilisation et l'autonomie...
- 12 travailleurs sociaux spécialisés insertion mettent en œuvre un accompagnement social renforcé pour les bénéficiaires du RSA qui ont besoin de lever des freins sociaux pour faciliter leur retour vers l'activité et l'emploi.
- 9 conseillères professionnelles mettent en œuvre un accompagnement global renforcé des bénéficiaires du RSA qui ont besoin de dynamiser leur parcours professionnel et de se confronter au marché du travail.

La politique d'Insertion et d'Action Sociale du Département, portée par le biais de divers dispositifs adaptés aux besoins des personnes, est dynamisée par une approche partenariale forte qui veille à l'articulation des approches et des acteurs sur le territoire du Jura, et au cœur des territoires locaux.

Les liens avec la Politique de la Ville sont importants pour promouvoir une intelligence collective de nos interventions, chacun sur ses expertises et ensemble au service des publics que nous accompagnons.



Contribution de l'Education Nationale

Déclinaison des projets éducatifs locaux dans les quartiers en politique de la ville du Jura.

Les projets éducatifs de territoire et plan mercredi, sont portés par les collectivités qui disposent de la compétence périscolaire et concernent essentiellement les enjeux de continuité éducative durant les temps périscolaires.

Les objectifs généraux des PEDT sont :

- Mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence ;
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs.

1. OPV de Lons-le-Saunier

Le PEDT-Plan mercredi est signé par la commune de Lons-le-Saunier pour la période fin 2022-décembre 2025.

Les objectifs partagés stratégiques du PEDT sont :

- Accompagner chaque enfant dans son parcours éducatif dans le respect de son rythme de vie ;
- Assurer un environnement propice à la réussite scolaire, en assurant un accueil de qualité sur le temps scolaire et périscolaire ;
- Aider les parents à être partie prenante de la réussite éducative.

Plus précisément :

- Améliorer l'accueil des enfants plus fragiles ;
- Favoriser la cohérence entre les projets d'école et projet pédagogiques des accueils de loisirs ;
- Renforcer les échanges entre enfants issus de quartiers différents, dans les lieux éducatifs ;
- Co-construire un parcours citoyen de l'enfant.

Les écoles et accueils de loisirs concernés sont :

- Ecole ROLLET et accueil de loisirs ROLLET (fonctionnement en périscolaire sauf mercredi, entre 5 et 44 enfants)

- Ecole PAUL EMILE VICTOR et accueil de loisirs (fonctionnement en périscolaire sauf mercredi, entre 10 et 58 enfants)
- Ecole PREVERT et accueil de loisirs (fonctionnement en périscolaire sauf mercredi, entre 15 et 67 enfants)
- Ecole JJ ROUSSEAU et accueil de loisirs (fonctionnement en périscolaire sauf mercredi, entre 15 et 69 enfants)
- Association Maison Commune : accueil périscolaire dont mercredi, et lien avec le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- Accueil de loisirs de Montciel organisé par le CCAS et association des Francas du Jura qui fonctionne le mercredi à la journée.

Contribution de France Travail

Au 1er janvier 2024, Pôle emploi devient France Travail et le Comité national pour l'emploi est créé.

OBJECTIFS PLEIN EMPLOI

- Une organisation renouvelée et une gouvernance partagée entre Etat et collectivités territoriales
- Une plus grande coordination des interventions sur les territoires
- la mobilisation des acteurs de l'emploi autour de recrutements inclusifs
- l'amélioration de la prospection des entreprises

Concrètement il s'agit de préparer et définir, d'ici au 1er janvier 2025 :

- les orientations stratégiques du réseau pour l'emploi,
- un socle commun de services,
- des critères d'orientation partagés,

afin de permettre :

- la mise en œuvre opérationnelle du RESEAU POUR L'EMPLOI,

associant :

- L'ENSEMBLE DES ACTEURS qui participent à l'objectif de plein emploi

LE RESEAU POUR L'EMPLOI

- Proposer un maillage territorial en proximité « à moins de 5 ou 10 km de chez soi » et un appui aux démarches numériques en mobilisant les France Services et lieux de médiation numérique.
- Aller vers et repérer les publics grâce aux relais de proximité : tiers-lieux, cités de l'emploi, associations, clubs sportifs, maraudes numériques, mairies.

- Accompagner les publics spécifiques en lien avec les partenaires .
- Mobiliser toutes les solutions ponctuelles pour lever les principaux freins au retour à l'emploi : mobilité, santé, accueil des jeunes enfants .
- Mettre en œuvre des parcours adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi : formation, création d'activité, mentorat, insertion par l'activité économique...

LES ACTEURS DU RESEAU POUR L'EMPLOI

	Identité des acteurs	Missions du réseau
1 ^{ER} CERCLE « de droit »	<ul style="list-style-type: none"> • Etat, • collectivités territoriales, • France Travail (opérateur) • Missions locales (opérateur spécialisé) • Cap emploi (opérateur spécialisé). 	<ul style="list-style-type: none"> • accueil, orientation, accompagnement, formation, insertion et placement des personnes à la recherche d'un emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles ainsi que, s'il y a lieu, versement de revenus de remplacement, d'allocations ou d'aides aux demandeurs d'emploi, • réponse aux besoins des employeurs (recrutement, mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi) • information sur la situation du marché du travail et sur l'évolution des métiers, des parcours professionnels et des compétences
2ème CERCLE (facultatif)	<ul style="list-style-type: none"> • entreprises adaptées, • Plie, • GEIQ, • Maisons de l'emploi, • ETT, • etc. 	

- Action nouvelle en 2024 : prestation spécifique pour les personnes en situation monoparentale sur la conciliation des temps de vie : ouverture aux femmes résidant sur les quartiers.
- Contrats aidés : action à intensifier en partenariat avec les Missions Locales pour pouvoir proposer ces mesures d'insertion à des publics ciblés sur les QPV (objectif de 25%). Une action volontariste sur les publics jeunes pour mobiliser les CIE + les emplois francs.

Focus quartier prioritaire ECLA :

- **Dispositif Territorial d'Accompagnement QPV : 1 ETP à Lons (Marjorie-les Mouillères) : accompagnement intensif d'un portefeuille de personnes résidant sur les quartiers, articulation avec les partenaires pour porter des actions communes (ateliers numériques, ateliers métiers).**

A noter en 2024 une orientation sur l'aller-vers : prise de rdv des acteurs, organisation de forums en proximité (emplois, IAE etc)

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Besançon, le **06 MARS 2024**

La Présidente

**MONSIEUR CLAUDE BORCARD
PRESIDENT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ESPACE
COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMERATION (ECLA)
4, AVENUE DU 44EME R. I
39000 LONS-LE-SAUNIER**

Monsieur le président,

Depuis 30 ans, la Région accompagne les initiatives et les transformations urbaines des quartiers prioritaires, et est un partenaire important de la politique de la ville. Les quartiers prioritaires constituent ainsi, avec les ruralités, les centralités et les territoires de projet, un des 4 piliers de sa politique de cohésion territoriale.

La Région met en place un cadre d'intervention lui permettant de soutenir à la fois les projets urbains, à travers notamment son dispositif rénovation urbaine et le Fond d'Intervention de proximité (FIP), et les actions relevant de la cohésion sociale à travers le Fond d'Aide aux Projets (FAP) ; en complément de ses crédits de droit commun

C'est donc naturellement et dans la continuité des contrats de ville 2015-2023, que la Région réaffirme son partenariat et sera signataire des contrats de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 », portés par les EPCI concernés par la géographie prioritaire sur le territoire régional

Je vous informe que l'ensemble des contrats de ville seront délibérés par l'exécutif régional au fil de l'eau et ne pourront être signés qu'après cette délibération. Je vous remercie ainsi de bien vouloir me transmettre dès que possible la version définitive de votre contrat de ville.

Les engagements régionaux - déclinés dans le paragraphe type à intégrer au contrat de ville en annexe de ce courrier - se traduiront par l'accompagnement des projets de territoires correspondant aux priorités et modalités du FAP et du FIP, ainsi que de ses crédits de droit commun et des fonds européens qu'elle gère dans le cadre du PO FEDER - FSE +

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Guite DUFAY

Copie Préfet de département

ENGAGEMENTS REGIONAUX « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

« La Région est cheffe de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire. Son action doit permettre à chaque territoire de se développer et de s'aménager durablement, afin que chaque habitant puisse vivre dignement dans son territoire.

Dans cet esprit, la Région accompagne les quartiers politique de la ville, aussi bien sur le volet humain qu'urbain. C'est un axe essentiel de la politique de différenciation de la région destinée à soutenir plus, ceux qui ont moins.

Les thématiques prioritaires d'intervention de la région sont en cohérence avec ses grands enjeux régionaux (compétences, priorités) :

- Favoriser l'accès à la formation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat ,
- Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et du parc de logements, par le soutien au développement économique et commercial et par l'accompagnement des actions favorisant la création de lien social ;
- Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier en accélérant la transition écologique et énergétique par le soutien aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique, de développement durable et de protection de l'environnement et en promouvant les actions de santé environnement.

La Région mobilisera prioritairement ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, culture, sport, transition énergétique) et spécifiques (en cohérence avec son plan de mandat) pour soutenir les actions proposées au contrat de ville au regard de ses orientations stratégiques. Elle pourra également mobiliser les fonds européens dans le cadre du PO FEDER – FSE+.

Les interventions de la Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- *d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, dépiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;*
- *de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;*
- *de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance*

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- *de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;*
- *de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;*
- *de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.*

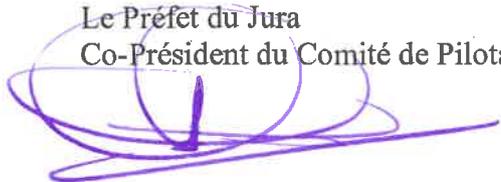
La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



Fait à Lons-le-Saunier le 26/07/2024

L'Etat
Le Préfet du Jura
Co-Président du Comité de Pilotage



Serge CASTEL

Le Conseil Départemental du Jura
Le Président



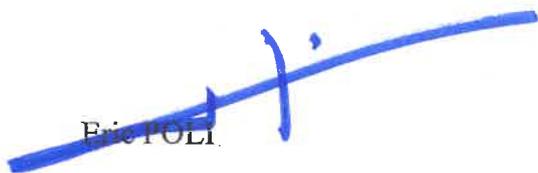
Gérôme FASSET

La Ville de Lons-le-Saunier
Le Maire



Jean-Yves RAVIER

La Maison Pour Tous
Le Directeur Général



Eric POLI

La Caisse des Dépôts et des consignations
Le Directeur Territorial



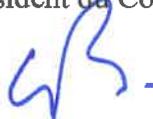
François LAIGNEAU

France Travail
La Directrice Territoriale



Claire NOMBLOT

La Communauté d'Agglomération ECLA
Le Président
Co-Président du Comité de Pilotage



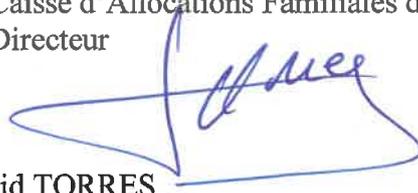
Claude BORCARD

Le Conseil Régional de Bourgogne/
Franche-Comté
La Présidente



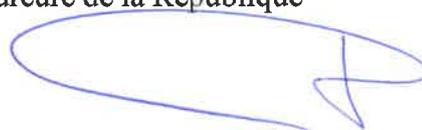
Marie-Guite DUFAY

La Caisse d'Allocations Familiales du Jura
Le Directeur



David TORRES

La Procureure de la République



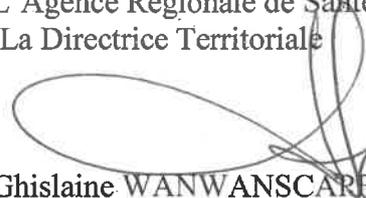
Julie FERGANE-TAUZY

L'Education Nationale
L'Inspecteur d'Académie



Fabien BEN

L'Agence Régionale de Santé
La Directrice Territoriale



Ghislaine WANWANSARPEL